

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 2 OCTOBRE 2025

- - - o O o - - -

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 25 septembre 2025 s'est réuni le jeudi 2 octobre 2025, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Kadir Mebarek, **Maire**

Monsieur Henri Mellier (jusqu'au point 11), Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier (à partir du point 3), Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Madame Monique Cellerier, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Aude Rouffet, Monsieur Baytir Thiaw (à partir du point 3), Madame Eliana Valente (jusqu'au point 11), **Adjoints**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Madame Angélique Dehimi, Monsieur Guillaume Dezert (à partir du Point 4), Madame Semra Kilic (à partir du point 3), Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Luquet (jusqu'au point 11), Madame Bénédicte Monville (à partir du point 4), Madame Cécile Prim, Madame Céline Gillier , Madame Fatiya Mothay, Monsieur Jason Devoghelaere, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Madame Brigitte Tixier (jusqu'au point n° 2), Monsieur Baytir Thiaw (jusqu'au point n° 2), Madame Marie-Liesse Dupuy (jusqu'au point n° 2), Monsieur Guillaume Dezert (jusqu'au point n° 3), Madame Semra Kilic (jusqu'au point n° 2), Madame Aude Luquet (à partir du point n° 12), Madame Bénédicte Monville (jusqu'au point n° 3),

ABSENTS NON EXCUSES :

Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Khalid Obeidi, Madame Ségolène Durand.

REPRESENTEES :

Madame Marie-Liesse Dupuy donne pouvoir à Madame Brigitte Tixier (à partir du point n° 3)

Monsieur Louis Vogel donne pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek

Monsieur François Lefevre donne pouvoir à Monsieur Baytir Thiaw

Monsieur Jules Ngubu donne pouvoir à Madame Aude Rouffet

Monsieur Eric Tortillon donne pouvoir à Madame Fatiya Mothay

Madame Catherine Asdrubal donne pouvoir à Monsieur Michaël Guion

Monsieur Henri Mellier donne pouvoir à Madame Catherine Stentelaire (à partir du point n° 12)

Madame Eliana Valente donne pouvoir à Monsieur Emmanuel Adjouadi (à partir du point n° 12)

SECRETAIRE : Madame Monique CELLERIER

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Mebarek : Désignation du secrétaire de séance. Monique Cellerier. Tu es d'accord Monique ? Très bien.
le Conseil Municipal :

DÉSIGNE Madame Monique CELLERIER en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2025

Mr Mebarek : Délibération numéro deux, approbation du compte rendu analytique de la séance du 2 juillet. Oui. Vous avez une question ? Il n'y a pas d'autres délibérations avant. Il y a une information qui vous a été communiquée. Ce n'est pas une délibération. D'ailleurs, vous l'aurez noté dans le dossier, il n'y a pas de délibération en tant que telle. C'est une information donnée au Conseil Municipal. Donc la délibération numéro deux concerne donc l'approbation du compte rendu analytique de la séance du 2 juillet 2025. Y a-t-il des questions ? Non. Très bien

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Mr Mebarek : Délibération numéro trois Compte rendu des décisions du Maire et des marchés adaptés. Des questions ? Oui. Madame Giller.

Mme Gillier : Oui. Bonsoir. Bonsoir à toutes et à tous. Alors, merci pour l'information numéro un. Mais nous, on aimerait... micro, il n'est peut-être pas assez proche. Vous m'entendez mieux ? Si vous en êtes d'accord, j'aurais souhaité, enfin, nous souhaiterions quand même, par rapport à la protection fonctionnelle qui est donnée à Madame Valente, qu'on puisse dire quand même quelques mots ; oui, et je vais passer d'ailleurs la parole à mon camarade Jason qui va le dire et après, sur la question des marchés en eux même si ça ne vous pose pas de sujet.

Mr Mebarek : Oui, très bien, Monsieur Devogheleare.

Mr Devogheleare : Merci. Bonsoir à tous. Nous revenons sur cet incident pour dire ici, qu'être élu c'est accepter la critique, l'opposition, mais c'est aussi garantir que le débat se fasse dans le respect. En s'en prenant à une personne plutôt qu'à ses idées, on s'attaque à ce qui fonde notre démocratie elle-même. Jamais nos divergences ne doivent se transformer en attaques contre les personnes. La violence n'a pas sa place dans notre vie publique, encore moins à l'égard d'Elus qui se mettent au service de l'intérêt général. Nous voulons redire ici notre solidarité pleine et entière avec Eliana Valente. Condamner fermement cet acte et affirmer que, malgré nos différences, nous défendrons toujours ensemble un cadre démocratique apaisé, où la parole politique ne se mène jamais à coups de menaces ou de violence, mais toujours par le débat. Car la démocratie, c'est attaquer les idées, jamais les personnes.

Mr Mebarek : Merci beaucoup Monsieur Devogheleare. Merci pour cette déclaration.

Mme Giller : Maintenant, sur la question de...

Mr Mebarek : Madame Gillier oui.

Mme Giller : ...des décisions qui ont été prises.

Mr Mebarek : Attendez juste quelque chose. Je trouve qu'on entend mal en fait. On est d'accord hein ? Euh peut être mettre un peu fort.

Mme Giller : Pourtant, en général, j'ai plutôt la voix qui porte.

Mr Mebarek : C'est le son du micro qui n'est peut-être pas assez fort.

Mme Giller : Euh attendez, je vais essayer de le rapprocher. Est-ce que vous m'entendez mieux comme ça ? Je suis carrément collée dessus. Donc sur les décisions qui ont été prises, il y en a plusieurs, d'emprunts, donc, il y a à peu près 5,5 millions d'emprunt qui ont été contractés durant l'été, 1,9 million à la Caisse des Dépôts et Consignations. Donc, d'une ligne de prêt et une autre de 2006, pareil à la Caisse des Dépôts et Consignation. C'est la décision numéro sept. Nous aimerais savoir. Donc, on suppose que c'est des lignes de crédit qui sont-elles consommées ou ne le sont-elles pas ? Est-ce que c'est pour faire face à de la trésorerie ? Un autre d'un million d'euros, contracté auprès de ARKEA a pour des crédits de trésorerie d'un montant maximum d'un million d'euros. Donc, sur ces trois crédits qui représentent quand même 5,5 millions d'euros, nous souhaiterions savoir déjà, quel est l'impact sur l'endettement de la Ville par rapport à ce qu'il avait pu nous être présenté lors des Conseils Municipaux précédents.

Mr Mebarek : Alors, c'est au budget tout ça. Alors, je n'ai pas les lignes, mais les emprunts qui ont été souscrits, c'est des emprunts qui financent l'investissement et ça fait partie de l'enveloppe d'emprunt que l'on a votée en début d'année dans le cadre du budget. Donc c'est prévu au budget, on en avait débattu au budget. C'est donc pour financer l'investissement. Vous le savez, le programme d'investissement en 2025, d'ailleurs, on en parlera dans la DM tout à l'heure, mais le programme d'investissement 2025, il est très conséquent, on est à 26 ou 27 millions d'euros, donc on a un lourd niveau d'investissement et dans le budget, lorsqu'il a été adopté, je vous avais bien indiqué qu'on allait mobiliser 10 millions d'emprunt sur l'exercice 2025. Donc, ça, ça en fait partie. Le dernier, il y a une ligne de tréso qui est classique, c'est ARKEA, où effectivement on a souscrit une ligne de tréso pour les besoins ponctuels. Elle est mobilisée suivant les pics de besoin de tréso. Là, elle est là, c'est par sécurité, on la prend dans l'hypothèse où les dotations, les subventions que sais-je, tombe tardivement. Donc, on a recours à cette ligne de tréso, mais elle n'est pas mobilisée, là. Alors, oui. Madame Giller Oui.

Mme Giller : Oui, pour une parfaite compréhension, parce que j'essaie de me remémorer un petit peu les débats budgétaires. On avait une présentation, me semble-t-il, on devait être à un état à 101 millions d'euros de dette auquel était rajouté que 10 millions d'euros qui seraient empruntés. Mais alors c'est peut-être moi qui perd un petit peu sur la question du chiffrage. Oui mais du coup il ne me semble pas que c'est ce qui nous avait été présenté sur l'endettement de la Ville. Ces fonds-là étaient inscrits.

Mr Mebarek : Ah oui, évidemment, évidemment.

Mme Giller : C'est ça la question.

Mr Mebarek : Oui, oui, ces fonds dans... Évidemment.

Mme Giller : Donc, on est à 105, cinq ou 100, 104 et quelques.

Mr Mebarek : On a, en incluant ces emprunts qui ont permis de financer les investissements de l'année, on sera à 100 tout pile. Et sur combien prévu ? Tu vois le chiffre ? Il n'est même pas encore complet aujourd'hui, à l'instant où je parle en termes de crédits consommés, en investissements consommés, donc en investissement, on est, au 2 octobre, à 22 millions d'euros de dépenses qui ont été engagées, payées. Aujourd'hui, notre programme d'investissement, s'il est exécuté, on serait à 30. Donc, on est sur des niveaux d'investissement qu'on a rarement connu. Enfin, moi en tant qu'Elu ici, je ne les ai pas connus ces niveaux d'investissement. Mais évidemment, on le voit en se promenant en ville, les travaux qu'on a conçus, imaginés dans le cadre du mandat, à un moment, il faut bien qu'ils s'exécutent. Ça sera la DM tout à l'heure, pour pouvoir..., six ou sept enveloppes de 30 millions d'investissements arrivent à être réalisées, ce qui est quand même peu probable. On ne va sans doute pas les réaliser vraiment, il nous reste assez peu de temps finalement d'ici la fin de l'année, on n'aura pas besoin d'emprunter encore beaucoup plus pour terminer l'année. Mais on en reparlera tout est dans le cadre de la DM puisqu'on réajuste le niveau d'emprunt, en 2025 avec la DM. C'est bon pour ces questions. Madame Gillier. Très bien. D'autres questions sur les décisions ? Oui. Madame Prim.

Mme Prim : Oui bonsoir. J'avais une question sur la décision, 2025.35 où il est dit «il a été signé avec Habitat 77 la convention de location du local sis, 5 rue Claude Bernard, pour une durée de six ans ». Et, nous voulons nous savoir quel était le projet.

Mr Mebarek : Vous avez constaté que depuis quelques mois maintenant, il y a une volonté partagée de la Ville, du bailleur, de l'État de reprendre possession de la dalle et d'y organiser des actions, des événements qui associent les habitants, les familles, etc. Et donc, tout ça sous l'égide, localement de la boussole principalement, on a également les espaces jeunes. Et dans ce cadre-là, un local a été pris en pied d'immeuble. L'une des tours a été prise auprès d'Habitat, dans le cadre des actions qui vont être menées avec les habitants et les familles. Et notamment, on a des mères de famille, je crois, qui utilisent ce local pour les actions au titre de la réappropriation de cette dalle. Voilà.

Mme Prim : Très bien, c'est une bonne chose. Je voulais aussi intervenir sur la mise en accessibilité de l'école élémentaire des Capucins, parce qu'on assiste à nouveau au report de cette mise en accessibilité. Si je ne m'abuse, c'est le deuxième report et nous, on voudrait maintenant des gages que ces travaux seront mis en œuvre et terminés en 2026, que ce ne soit pas trop long report. Ça fait des années que, ici, au sein du Conseil Municipal, on assiste au report systématique de la mise en accessibilité de nos écoles et équipements en contradiction avec l'agenda initial. Et donc combien de promesses non tenues et d'annonces déjà faites avons-nous entendu ces dix dernières années, le handicap dans notre ville comme ailleurs, ça reste encore un parent pauvre et ça on en est très triste. On a appris en plus, alors là c'est une petite parenthèse mais, que le jour consacré nationalement à la santé mentale, il fallait le faire, que Valérie Pécresse supprimait la dotation de 2 millions d'euros à la MDPH, ce qui aura pour effet d'aggraver la précarité des familles et d'entraver le droit à la scolarisation et à

l'autonomie des personnes en situation de handicap. Et ce n'est pas qu'une question de moyens, c'est une question de justice. C'est pour ça que je relie un peu les deux, parce que régulièrement, on a l'impression que le handicap passe derrière d'autres priorités. L'accessibilité n'est pas une variable d'ajustement. Il faut vraiment le considérer comme un droit fondamental. Je vous remercie.

Mr Mebarek : Je vais passer la parole à Henri. Juste, je reviens parce que c'est Aude qui me le précise, on aura également dans l'un des locaux, une gratuiterie permanente qui dans un premier temps sera lancée, encadrée par les animateurs de la boussole. Et l'idée progressivement, c'est que ce soit approprié par les habitants. Henri, sur l'école.

Mr Mellier: L'école des Capucins. Madame Prim, vous n'avez pas pu venir à la commission des finances. Tout ça avait été assez bien expliqué depuis déjà plusieurs mois, à savoir qu'il n'y avait pas du tout d'abandon de ce projet. Il s'agit, comme vous le savez, de faire une cage d'ascenseur pour permettre l'accessibilité aux trois niveaux. Cette cage d'ascenseur nécessite des travaux bruyants, etc. En temps occupés, c'est compliqué. Donc ils vont commencer là, au mois de novembre pour le faire. Ils vont le faire et je peux vous garantir que l'accessibilité sera totale pour la rentrée 2026, c'est bien ce qu'on a décidé. C'est bien ce qui est budgété aussi. Une partie va commencer là cet automne, et puis après peut être en fonction du temps, de la météo, peut être en février. On va utiliser toutes les petites vacances et puis ensuite les grandes vacances pour faire ce travail d'accessibilité par cette cage d'ascenseur qui est extérieure, comme vous l'avez peut-être déjà vu sur les plans.

Mr Mebarek : Merci Henri. D'autres questions ? Très bien. C'est un compte rendu adopté. le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

4 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025

Mr Mebarek : Délibération numéro quatre, c'est la décision modificative du budget 2025. Vous connaissez l'objet d'une décision modificative, c'est de venir modifier les crédits ou les dépenses en fonction de la réalisation effective des opérations de travaux, par exemple, ou de la perception des recettes. Donc, on vient ajuster le budget que l'on a voté sur la première partie de l'année par rapport à une réalité qu'on constate aujourd'hui. Cette décision modificative, en fonctionnement s'élèvera à 695 000 € de dépenses supplémentaires avec une répartition qui porte sur la section de fonctionnement ou essentiellement sur les charges à caractère général, puisque ces charges à caractère général sont portées à 572 000 € de plus. La note de présentation, comme toujours et j'en remercie les services, est toujours bien faite et très détaillée, donc je ne vais pas tout développer, vous l'avez. Je veux revenir simplement sur certains grands chiffres, sur les 570 000 € de dépenses à caractère général, on augmente d'environ 300 000 € les contrats d'entretien, de voirie et d'éclairage public. On a par ailleurs des dépenses supplémentaires et c'est un petit peu en lien avec ce que je disais tout à l'heure sur l'Almont, 162 000 € d'actions qui sont réalisées et qui sont par ailleurs, éligibles à des subventions de l'Etat, notamment au titre de la politique de la Ville. Par exemple, je le dis pour ceux qui nous écoutent, c'est toujours intéressant, une fresque qui sera réalisée en collaboration avec le service des sports et les espaces jeunes sur ce mur vert du complexe Jacques Marinelli, qui est un mur qui est constamment tagué. L'idée c'est de faire participer

des jeunes à un projet de réalisation d'une fresque sur ce mur. Donc 38 000 € qui est financé à 100 % par la DPV. On a par ailleurs des opérations, des actions au titre des projets, on en parlait tout à l'heure, dédié au handicap par les centres sociaux, mais également financés par la CAF et le dispositif Cité éducative. Donc 38 000 € pour les centres sociaux d'opération et 35 000 € pour des fournitures petites et équipements en faveur du handicap. Un élément de dépense supplémentaire qui est lié à la rentrée scolaire, c'est la fréquentation de nos restaurants scolaires qui connaît une hausse. D'ailleurs, on a une augmentation des recettes, on va le voir juste après. Et cette augmentation de la dépense des ratios de la restauration scolaire implique de devoir porter 62 000 € de crédits supplémentaires en achats d'alimentation. Voilà pour les quelques éléments que je voulais dire en charge à caractère général. Une petite qui m'intéresse, c'est le un complément de subvention au Football Club de Melun, qui a rencontré des difficultés pour acheminer les enfants des différents quartiers notamment des hauts de Melun, lors des compétitions sportives ou aux entraînements. La Ville de Melun complète de 4 000 € la subvention au club de foot de Melun. Voilà pour les charges supplémentaires. Nous n'ajoutons pas de crédits supplémentaires en ce qui concerne les dépenses de personnel. Les recettes, elles sont inscrites en hausse de 695 00 €, on va principalement retrouver des dotations de l'État. Je ne vais pas dans le détail, mais des dotations qui sont en augmentation de 200 000 € et portées essentiellement par la dotation de solidarité urbaine. Nous avons eu par ailleurs des participations de la CAF, en augmentation de 135 000 € sur les centres sociaux, la petite enfance et les accueils de loisirs. D'ailleurs, je tiens au passage à rappeler que nous avons perdu sur la petite enfance des subventions départementales qui diminuent de 130 000 € en 2025. Et la perte sera plus importante d'ailleurs en 2026, puisque le Département, parmi les mesures d'arbitrage qu'il avait prises, a décidé de réduire ou voire de supprimer les subventions sur ce domaine-là, toujours en dotation. Nous inscrivons 120 00€ de recettes au titre de la dotation politique de la Ville, enfin, de la fiscalité additionnelle de 150 000 €. Là encore, ça résulte des notifications de l'État ou alors du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France, qui est plus dynamique que ce qui avait été prévu au BP. Voilà pour les hausses de recettes. On a néanmoins des baisses sur certains sujets, notamment les produits de services, moins 250 000 €, c'est dû au forfait pour stationnement et aux droits de stationnement qui ont baissé. On a constaté une baisse et c'est en particulier lié aux travaux puisque certaines voiries neutralisées, stationnement neutralisé, ce qui explique une perte de recettes de ce point de vue-là. On a également constaté une perte de recettes sur la Résidence Yvonne de Gaulle, du fait de décès, malheureusement de résidents, mais ça devrait reprendre en 2026 puisque les nouveaux locataires sont arrivés. Voilà pour la section de fonctionnement. En ce qui concerne la section d'investissement, elle est proposée en augmentation de 4 millions d'euros, avec des dépenses réelles d'investissement supplémentaires, donc de 3 millions d'euros. Comme d'habitude, on profite de cette décision pour adapter à la fois les autorisations de programme et les crédits de paiement. Nous avons, dans le cadre de la fongibilité, procédé à des virements, pour financer des opérations qui allait beaucoup plus vite que d'autres opérations. On a un peu fait des opérations de virement. Et cette délibération, cette DM vise en particulier à régulariser les AP, qui ont fait l'objet de ces ajustements. Donc je ne vais pas dans le détail, mais globalement, c'est 8,4 millions d'euros d'autorisations de programme supplémentaires qui sont inscrites dans le cadre de cette DM, avec par ailleurs des opérations nouvelles qui sont créées ce soir, ou en tout cas rehaussés. Une opération, concerne la création de la foncière commerce. Une autorisation de programme d'un peu moins de 5 millions d'euros. Je serai à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce sujet-là. Nous avons par ailleurs, dans le cadre des travaux d'installation ou de création du futur collège, une nappe de plus d'un million d'euros sur les travaux de voirie, aux abords du collège. Par ailleurs, nous augmentons de 750 000 €, le programme de vidéoprotection,

puisque au titre de la DPV 2025, qui est d'un peu plus d'un million d'euros, l'État a été généreux en matière de financement des opérations d'installation de caméras vidéoprotection. Ça, c'était les autres zones de programme. En ce qui concerne les crédits de paiement, dans le cadre de ce budget 2025, ils sont en augmentation de 2,9 millions d'euros, avec des crédits de paiement qui s'expliquent lors des opérations d'investissements qui ont avancé plus vite que ce qu'on avait imaginé en début d'année, en particulier l'école Decourbe, pour laquelle il convient, dans cette DM d'augmenter de 750 000€ les crédits de paiement, sachant qu'on les avait déjà augmentés dans le cadre des opérations de fongibilité dont je parlais avant, on les avait déjà augmentés d'un million cinq. Tout ça pour dire que les travaux de l'école Decourbe avancent vite et bien, de façon à être en mesure d'ouvrir en janvier, pour la première phase, puisque l'ouverture se fait en deux temps. Je vous rappelle que pour 2025 seulement, les crédits de paiement sur l'école Decourbe, c'est 6 millions d'euros. Je crois qu'on est sur une opération totale de 17 millions d'euros. Vous le savez, lorsqu'on construit une école maintenant, on y adjoint un restaurant scolaire et un centre de loisirs. On l'avait fait à Denis Mukwege, donc c'est à peu près du même acabit, un peu de l'ordre de 17 millions d'euros. Donc là c'est pareil. On parlait de l'endettement tout à l'heure. Ça sert à financer des écoles, des centres de loisirs et des crèches. On a par ailleurs des opérations qui sont abondées en crédits de paiement, parce qu'elles coûtent plus cher. C'est les travaux de la place Saint-Jean. Un peu moins de 500 000 € de plus. Et puis, par ailleurs, on a ajouté des crédits pour le programme de voirie et l'éclairage public. Voilà pour les dépenses que je voulais évoquer. En ce qui concerne les recettes d'investissement, là, c'est pareil, dans la mesure où certaines opérations vont plus vite et qu'on dépense plus vite. On va donc encaisser plus rapidement les recettes. Il est donc proposé, dans le cadre de cette décision modificative, d'avancer en crédits de paiement des subventions que nous avions prévu de percevoir en 2026, de les avancer à 2025 pour les porter, par exemple sur l'école Decourbe, à 1 800 000 €. C'est une opération qui est pas mal financée avec le Fonds vert, la CAF pour la crèche, la région, la DPV. Voilà, on n'a pas mal de subventions et donc on va les percevoir plus vite puisque l'opération va plus vite. On augmente également les subventions en CP, sur la place Saint Jean plus 282 000 € pour cette année. Ce qui porte le total des subventions pour la place à 1,7 million d'euros perçus en 2025. On profite également de cette DM pour prendre acte du versement par le Département d'une subvention au titre des émeutes de juin 2023. Vous vous souvenez que le Département s'était engagé ainsi que l'Etat à donner des subventions aux collectivités touchées. 261 000 € ont été versés par le Département. À ce stade, on attend encore la notification de la part de l'Etat. Autre subvention, pour la rue des Trois Moulins, vous avez constaté les travaux, une opération d'implantation d'un petit square avec un jeu pour enfants, qui était à la DSIL au soutien à l'investissement local dans le cas de la renaturation. On s'attendait à 400 000 €, finalement, c'est 270 000 € qui ont été perçus. Enfin, le montant des subventions au titre de la DPV est inscrit. Je vous l'avais indiqué tout à l'heure, pour un peu plus d'un million d'euros, 1,1 million d'euros. Je ne détaille pas les opérations qui ont été soumises par la Ville au titre de la DPV, elles sont dans la note de présentation. On pourra en débattre si vous le souhaitez. Comme je le disais tout à l'heure, si nous réalisons les 30 ou 31 millions d'euros d'investissement sur l'exercice 2025, il reste deux mois, trois mois, ce qui est quand même peu probable, pour équilibrer cette décision modificative, il est nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 1,4 millions d'euros qui serait mobilisé si on atteignait les 31. Mais ce qui n'est proprement pas le cas. Il est également mentionné, à titre d'équilibre de la décision modificative. C'est tout ce que j'ai à vous dire. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions. Oui, Madame Mothay.

Mme Mothay: Justement, dans le cadre de la DPV 2025, une somme de 748 € est évoquée

concernant des caméras de surveillance. Je ne vais pas revenir à faire un débat sur les caméras de surveillance. Vous connaissez notre position. Je voudrais juste savoir quelle est la part de ce montant qui est spécifiquement dédié à la maintenance, en entretien ou au renouvellement des caméras de surveillance déjà en place ? Est ce qu'on dispose d'un plan pluriannuel pour assurer leur fonctionnement sur le long terme ? Et si oui, quels sont les principaux engagements ? C'est à dire les fréquences des contrôles, remplacements de matériels prestataires ? Bref, est ce qu'il existe un plan d'entretien à long terme ?

Mr Mebarek : Merci. Alors je n'ai pas le détail tout de suite de la réponse, je pense qu'on pourra vous la communiquer. Evidemment, on a un plan d'investissement avec un plan de déploiement des caméras. Je l'avais annoncé lors des vœux avec le souhait de la Ville, et ça avait valu d'ailleurs un débat épique avec Madame Monville, le souhait de la Ville de développer, d'installer davantage de caméras dans le sud de la ville et de continuer à l'implanter dans le Nord. Donc il y a ce plan d'investissement. Mais évidemment, tous les ans, on a une ligne de maintenance de nos caméras en place. Maintenant, à votre question de savoir sur cette enveloppe, qu'est ce qui correspond à la création de nouvelles caméras et au remplacement de caméras existantes, ça, je n'ai pas la réponse. Je pense qu'on vous fera une réponse très précise, Madame Mothay, où on pourra d'ailleurs vous indiquer les emplacements en question.

Echange avec Madame Sylvie Bray Prayer DGAS, pôle ressources et services à la population.
- Inaudible

Mr Mebarek : D'accord. Donc on a un remplacement pour un montant de 63 400 €. C'est un remplacement sur le quartier de l'Almont. C'est une des caméras qui avait été vandalisées lors des fameuses émeutes 63 000 €. Ça c'est à l'Almont. Après, il y a des installations de nouvelles caméras, notamment, mais ça, ...Bruno, c'est des caméras, c'est d'éclairage public.

Echange avec Madame Sylvie Bray Prayer DGAS, pôle ressources et services à la population.
- Inaudible

Mr Mebarek : Donc il y a trois lignes. Un remplacement 63 000 €. On a eu un renforcement de l'Almont pour 206 000. (Alors, ça correspond à combien de caméras ça, Bruno à l'Amont en plus ? Celle en plus du remplacement).

Mr Pinard : Il y a les mâts qui ont aussi été intégrés dedans et étant donné que les caméras avaient été vandalisées, on avait mis des mâts de grande hauteur de douze mètres de haut pour éviter le vandalisme.

Mr Mebarek : ça, c'est le remplacement, on a par ailleurs implanté de nouvelles caméras.

Mr Pinard : Alors oui, au total, cinq ou six.

Mr Mebarek : D'accord. Cinq ou six caméras supplémentaires. Et une dernière ligne qui est la vidéoprotection hors QPV, pour 465 000 €, là, nous avons un montant de subvention qui est assez faible, c'est 40 000 €, pour trois opérations d'implantation dans la ville...Le nombre de caméras dans le Sud, celles qu'on a implantées...

Mr Pinard : Place Chapu, il y en a qui ont été mises, il y en a d'autres à venir, puisqu'il y a un

dossier qui a été posé en Préfecture. Au total, c'était un dossier sur douze caméras de déposées.

Mr Mebarek : Bref. Comme vous êtes passionnée des caméras, Madame Mothay, on vous donnera un détail précis de leur implantation et également des projets. Vous n'allez pas les décrocher, hein ?

Mme Mothay : Je suis moins passionnée que vous des caméras parce que je n'en veux pas, mais...

Mr Mebarek : Vous n'en voulez pas.

Mme Mothay : Pas autant, mais dans des lieux clos comme les garages, les parkings, les parkings, je pense que c'est vraiment essentiel. Juste une question, c'est la DPV qui est de 1,9 million ?

Mr Mebarek : Non non. 1,1

Mme Mothay : 1,1 et on a 748 € en fait, de sécurité dessus.

Mr Mebarek : Alors on n'a pas tout mis cette année sur la DPV.

Mme Bray Prayer : En fait, il s'agit de la notification de l'État pour la dotation politique 2025 et en fonction des installations et des travaux réalisés, cette somme, elle va être versée soit en 2025 et 2026 2027. Mais environ chaque année, on a 1 million d'euros. Donc, c'est pour ça qu'en crédits de paiement, vous n'avez pas forcément 1 million d'euros de DPV 2025. Ça va s'étaler dans le temps en fonction des réalisations.

Mr Mebarek : On a deux ans pour les faire. Oui.

Mme Mothay : Juste une dernière question.

Mr Mebarek : Oui. Allez allez-y.

Mme Mothay : Je voudrais savoir moi, après voilà, je suis nouvelle pour ...savoir pourquoi on ne fait pas de commission de finances avant la décision modificative, justement pour qu'on puisse en discuter et avoir toutes ces informations en amont. Voilà, c'est une question. C'était déjà comme ça l'année dernière, il n'y en avait pas fait de commission de finances non plus. Voilà, c'est une petite question.

Mr Mebarek : C'est une question pertinente. Et effectivement, on n'a pas fait de commission des finances. C'est à cause de moi ? Non, non, effectivement, non, mais c'est mieux. Donc effectivement, mea culpa. Ça permet de débattre et puis ça permet d'évacuer certains sujets. Et d'autant plus que cette DM, il y a quand même pas mal de modifications. Donc oui, mea culpa, on aurait pu la faire. C'est vrai, c'est vrai. Il y avait Monsieur Humblot qui avait une question, après Madame Gillier et après Monsieur Guion.

Mr Humblot : Merci, Monsieur le Maire. Non, simplement vous évoquez, on évoquait tout à l'heure la vidéosurveillance. Je me suis posé la question de savoir quelle était l'origine des

panneaux qui ont été implantés dans la Ville et qui parlent de video verbalisation. Il ne me souvient pas que ce sujet ait été abordé en Conseil Municipal.

Mr Mebarek : Alors si, ça a été abordé en Conseil puisqu'on l'a annoncé et ça a pris un peu de temps, parce que, pour des problématiques de logiciel, et donc là, les panneaux ont fleuri depuis quelques mois maintenant. En particulier cet été. La verbalisation, elle est aujourd'hui effective. Ça a pris un peu de temps là encore pour des problématiques techniques de logiciel. C'est la raison pour laquelle ce n'était pas... Mais non, ce débat a bien eu lieu ici. Et d'ailleurs, dans le cadre de ce débat, j'avais bien pris le soin de dire que si l'objectif ce n'est pas la sulfateuse, on ne fait pas ça pour gagner de l'argent sur le dos des melunais ou des usagers de la voirie, c'est pas du tout ça. On a ciblé les infractions qui sont des infractions de comportement dangereux ou de stationnement gênant dangereux qui obère la fluidité de la circulation dans la Ville. Ce n'est pas pour aller mettre des PV pour gagner de l'argent, ce n'est pas ça. Alors, Madame Gillier, Monsieur Guion et Madame Prim.

Mme Gillier : Merci beaucoup. Des questions, mais qui mériteraient sans doute une réponse un peu plus fouillée derrière. Je vous avoue qu'on a du mal à comprendre comment est-ce qu'on arrive à une augmentation de 20 000 € de dotation complémentaire, enfin, de contribution aux écoles privées. Nous souhaiterions avoir le détail des calculs de ces dotations. Oui, on sait qu'elle est légale ma question, c'est qu'on veut le détail du calcul. Bon, ça fait partie d'un travail de vérification, en particulier quand on est de gauche. Et l'autre partie sur le stationnement. Donc la diminution du forfait post stationnement.

Mr Mebarek : Pardon.

Mme Gillier : Non mais je comprends !

Mr Mebarek : Non, mais j'essayais d'avoir la réponse en même temps. Parce que la réponse elle est très simple. Alors déjà, on a l'impression, à vous entendre, que c'est une augmentation exponentielle. On parle de 20 000 € sur une enveloppe de 350 000 €, 360, 375 et qui est liée au nombre d'élèves.

Mme Gillier : Oui, mais on veut le détail de comment est-ce qu'on arrive à avoir les affaires. D'accord ? Voilà, c'est juste ça, cette vérification. Tout à fait dans la transparence.

Mr Mebarek : Attendez, Henri va vous compléter le point.

Mr Mellier : Sur le nombre d'élèves, c'est ça justifie. Sur le mode de calcul, il n'a pas changé. Alors vous étiez là. Les nouvelles conventions gérant école privée ont fait l'objet d'un débat il y a maintenant trois ans. C'est le même calcul qu'il y a trois ans, c'est la même chose. Alors, soit vous l'avez et vous ne vous souvenez plus,... je vais vous donner effectivement et la délibération et le mode de calcul qui n'a pas changé puisque on n'a pas aujourd'hui voulu un avenant à cette convention pour changer les modes de calcul. Voilà. Donc c'est le même.

Mme Gillier : On veut les chiffres, c'est ça qu'on veut.

Mr Mebarek : Vous aurez les chiffres, pas de problème.

Mme Gillier : La suite sur la question donc de la diminution du forfait pour stationnement,

donc, a baissé de 150 000 € par rapport aux prévisions initiales. Est-ce qu'il y a un montant des compensations sur la DSP avec Indigo ou pas ?

Mr Mebarek : Non non, mais là c'est le FPS ...

Mme Giller : C'est parce qu'on a eu d'autres cas où on est quand même, pour le coup, donné des fonds et qui n'étaient pas particulièrement...

Mr Mebarek : Non, mais pour Indigo, à l'époque, c'était le Covid. On avait nous demandé la gratuité du stationnement pendant des périodes très longues. Et donc le délégataire perdait la recette et il y avait une histoire de compensation. Là ça n'a rien à voir. Là c'est comme du fait des travaux, certaines voiries sont inaccessibles, il y a moins d'amendes, enfin il y a moins de FPS puisqu'à moindre coût. Bref, vous avez compris.

Mme Giller : Oui mais c'est la question. Un peu des compensations.

Mr Mebarek : Non, il n'y a pas de compensation.

Mme Giller : Donc il n'y a pas de compensation dans le compteur. Et un petit complément quand même puisque tout à l'heure Cécile Prim parlait du désinvestissement finalement de la Région sur la question du handicap. On constate quand même que le Département de Seine et Marne diminue l'aide aux établissements, à l'accueil de jeunes enfants. Donc, ce n'est pas parce qu'on a des pertes de budget que, investir dans l'enfance ce n'est pas important. Donc on voit déjà des effets sur la Ville de Melun. Mais il y a qu'à voir le traitement qui est fait aux jeunes qui sont placés par l'aide sociale à l'enfance, absolument désastreux en Seine et Marne, j'en profite pour le dire quand même, il y a un impact sur le budget melunais, mais il y a un vrai impact aussi derrière sur la capacité d'accompagner les jeunes enfants partout en Seine et Marne, y compris à Melun.

Mr Mebarek : Et vous aurez remarqué, Madame Gillier, que, en ce qui concerne la Ville, on continue à maintenir notre effort en matière de politique sociale, en matière d'investissement.

Mme Giller : Grâce à la Caisse d'allocations familiales quand même.

Mr Mebarek : Non, mais grâce à grâce, de manière générale, à tout ce qui tombe dans les caisses de la Ville grâce aux conventions. Après, si la Ville ne s'engage pas à faire, la CAF ne donnera rien. Après on ne sait pas à quelle sauce on va tous être mangés et au rendez-vous au budget 2026. On aura bien, j'espère un jour. Très bien. Alors euh, Monsieur Guion.

Mr Guion: Merci. Bonsoir. Donc, je vous le rappelais, au niveau de cette décision modificative, on en a parlé un petit peu tout à l'heure au niveau de l'endettement. Donc, rappeler aux melunais que l'endettement total à ce jour est de 100 millions d'euros. Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire. Ne pas oublier qu'il faut l'augmenter des 10 millions d'euros portés par la SPL au débit exclusif de Melun pour le financement du cinéma, ce qui fait un endettement total de 110 millions d'euros. Et je voudrais rappeler aux melunais que le budget de la Ville de Melun est de 80 millions d'euros. Voilà, ça permet de vraiment restituer les ratios. Ensuite, je vais me concentrer sur les investissements sur cette DM1. Vous parlez de l'augmentation des AP pour la création de la foncière commerces. Donc je vous rappelle que c'était une promesse électorale de Monsieur Vogel et donc de vous, Monsieur Mebarek de

2020 qu'elle va se créer enfin. On ne sait pas si elle va se créer en 2025, mais bon, on l'imagine puisque vous commencez à mettre des autorisations de paiement dessus pour le pour 4 914 000 € d'autorisation de paiement sur plusieurs années. Je note que pour 2025, on est à 77 000, donc 77 000 c'est les frais d'études je pense, de la création. Elle ne sera pas créée. Donc pour 2025, on commence à payer des crédits de paiement en 2026 pour 1 500 000 € dont, c'est rappelé dans cette DM1, et je remercie les services parce que tout est clair pour un capital de 657 000 €. Donc, j'en déduis qu'on est à peu près à environ 800 000 € d'investissement hors capital sur cette foncière commerce pour 2026. Nous sommes ensuite à 2 millions 100 pour 2027 et autant pour 2028. Je voudrais savoir d'ores et déjà qu'est-ce que vous avez prévu de faire pour ce montant en 2026 ? Autre point, le budget participatif. Je rappelle aussi une promesse de Mr Vogel qui était de 4 millions d'euros à dépenser sur tout le mandat. On en est à peine à 500 000 € et sur 2025, on est à 142 000 € d'autorisations de paiement et qui seront transformées en crédits de paiement, je pense. Donc voilà, on voit la différence entre les promesses et les réalisations. Ensuite, je note la création du gymnase Sud qui doit accompagner la création du cinquième collège de Melun où on a une. On a 6 millions 950 000 € de crédits de paiement jusqu'en 2028, alors que le collège va ouvrir en 2027, ce qui prouve un petit peu la difficulté de la Ville de Melun au niveau de son budget, de suivre les investissements. Et pourtant, sur ce coup, le Département va être à l'heure puisque les travaux sont prévus et l'ouverture de ce collège, sauf retard, mais à mon avis, il n'y aura pas, est prévu pour 2027. Le gymnase n'ouvrira qu'un an plus tard si tout se passe bien, et si toutes les autorisations de paiement sont consommées jusque-là, bien sûr. Je vous parlais ensuite d'1 million d'euros pour la voirie aux abords du collège. Est-ce que vous pouvez préciser ce que vous allez faire sur ce budget de 1 million d'euros, notamment sur la rue de Belles Ombres et peut-être autour dans le quartier sud de Melun. Enfin, vous avez parlé de sulfatuse tout à l'heure, ça me fait penser à la DSP des parkings qui, je vous rappelle, se termine en décembre 2025. Je fais partie de la commission pour étudier les offres, et on n'a pas été réunis depuis la dernière fois qu'il était, je crois, en juillet. Je m'inquiète un peu puisque ça se termine assez rapidement, que le cinéma a ouvert, que dans cette DSP est prévu de créer un parking en souterrain de Lebarbier, donc de supprimer le parking du barbier juste à côté du cinéma et que je pense que ce parking sera payé d'une façon ou d'une autre par la Ville. Où en êtes-vous ? Est-ce que on va vraiment arriver à faire une nouvelle DSP, si nouvelle DSP, en tout cas pour le début de 2026. Où est ce que ça va être compliqué ? En tout cas, je voudrais bien savoir en terme budgétaire où on va là-dessus. Voilà pour mes questions.

Mr Mebarek : Alors sur la dernière question, je vous rassure, le sujet avance, il avance même très bien et ça fera l'objet d'une délibération au Conseil du mois de novembre. Et dans l'intervalle, vous serez invités à une commission en amont de celle de ce Conseil Municipal où nous délibérerons sur la question du délégataire. [Comment ? Je ne sais pas si je parle 800 000 du cinéma. C'est quoi les 800 000 du cinéma ? Je ne sais pas de quoi on parle.] Pour la question, le dossier, c'est en délibérant en novembre et vous aurez le dossier complet ainsi qu'à la fois le projet technique du parking qui va être construit en sous-sol, et vous aurez évidemment les conditions de la future DSP. Concernant les travaux... Enfin le tout c'est en accord avec le Département. Le gymnase, on ne fait pas ça dans le dos du Département, on a un programme d'investissement avec des équipements qui sont faits par ailleurs et le Département a parfaitement compris qu'on ne pouvait pas tout faire d'un coup. Il est tout à fait compréhensif sur le fait que la première année, le gymnase ne sera pas encore ouvert. Étant précisé que, pour les élèves, on s'organisera avec les gymnases dont on dispose pour mettre à disposition des créneaux pour les élèves. Donc ça, on ne va pas complètement empêcher les élèves du collège d'avoir des séances de sport. Et ce d'autant plus que ce collège

est situé pas très loin du complexe sportif. Donc oui, une autorisation de programme de 6 millions d'euros sur ce futur gymnase. En ce qui concerne les travaux de voirie aux abords du collège, c'est effectivement 1 million d'euros. Alors moi dans le détail, peut être que Gilles lui a plus d'infos, moi je ne pourrais pas vous dire techniquement ce qui va être fait, aujourd'hui les options d'aménagement ne sont pas encore tranchées mais l'objectif c'est de à la fois d'apaiser la circulation aux abords du collège, de permettre que les bus puissent venir desservir le collège et permettre également des aires de dépose pour les parents. Quand je disais apaisé, c'est l'implantation d'une piste, d'une piste cyclable. Bon, après la question de l'endettement, on en a parlé tout le mandat et je ne peux pas vous convaincre, mais un endettement, ça sert à investir dans une ville et pas payer ses charges de fonctionnement. Et la ville, ne paye pas ses fonctionnaires en empruntant auprès des banques. La ville, emprunte auprès des banques pour financer la transformation de la ville. Et moi, je suis très heureux qu'on puisse transformer la ville et la moderniser et livrer des écoles, des crèches, des centres de loisirs. Un cinéma tout neuf qui fait aujourd'hui la fierté de notre Ville, n'en déplaise aux rageux. Oui, la foncière, Pardon, merci, je savais bien que j'avais manqué quelque chose. Donc la foncière, elle sera créée, on devrait délibérer là encore d'ici la fin de l'année, en novembre. Donc en novembre, on va délibérer pour créer, pour adopter les statuts, le pacte d'associés qui va avec ces statuts. Cette foncière aura un capital d'environ 3 millions d'euros dont la Ville détiendra 51 %, donc, 1,5 millions d'euros de capital détenu par la Ville. Etant précisé que la Ville, apportera à la fois en nature et en numéraire pour avoir ces 51 % de capital. Donc la Ville apportera les locaux dont elle est déjà propriétaire, qui seront donc transférés à la SEM, qui pourra du coup en percevoir les loyers. Et par ailleurs, on aura un apport en numéraire d'un million d'euros. Tout ça pour permettre d'atteindre ces 51 % de capital. A côté de la Ville finalement, on n'est pas tout seul, nous avons eu la banque des territoires, donc la Caisse des dépôts, qui nous accompagne depuis le début sur ce projet, à la fois dans le cadre des études techniques, étude d'opportunité et puis maintenant finalisation du dossier. Donc, la Banque des territoires aura un peu moins de 18 % du capital. Nous avons par ailleurs la participation de la Chambre de commerce et d'industrie, qui s'est également montrée très, très intéressée par cet outil, et ça témoigne de la pertinence de cette foncière. Et donc, la Cci va apporter 500 000 € qui correspondront à 17 % du capital. Enfin, la Banque des territoires a souhaité, a même exigé, que nous ayons, en plus des partenaires que je viens de citer, un actionnaire de droit privé qui va également participer à ce capital, c'est la SCI IXIM, qui apportera 410 000 €, essentiellement en locaux, puisque c'est une SCI qui est propriétaire d'un nombre assez conséquent de locaux commerciaux dans Melun, qui sont aujourd'hui des locaux dont certains accueillent des commerces de notre Ville. Cette SCI détiendra 14 % du capital. L'ensemble de ces partenaires en détenant donc 100 %. Pourquoi alors que la Ville investit 1,4 million d'euros, dont 1 million en numéraire et le reste en apport, pourquoi nous avons une autorisation de programme d'un peu plus de 4 millions d'euros ? C'est que, aujourd'hui, le plan qui a permis de construire le budget, le business plan de cette SEM...l'idée, c'est sur dix ans, d'atteindre un portefeuille de 35 locaux stratégiques, dont 6 apportés, donc entre ceux qui ont été apportés par la Ville et ceux apportés par le partenaire. On parle essentiellement du centre, pour éviter de faire trop peser sur la foncière. Le coût à la fois d'acquisition et de travaux, parce qu'elle risquait de ne pas atteindre son TRI, (Taux de Retour sur Investissement) ... Il a été convenu avec la Banque des Territoires et tous les partenaires de découpler la partie travaux de la partie d'acquisition. Et donc l'idée c'est que la Ville, lorsqu'on a une opportunité sur un local, la Ville l'acquerra, elle réalisera des travaux de remise aux normes ou d'accessibilité et de vitrine comme on a pu le faire dans les travaux ou dans les locaux que vous connaissez déjà. Une fois que ces locaux ont été retapés par la Ville, à ce moment-là, il y aura l'apport à la foncière, ce qui permet d'éviter à ce que la foncière

absorbe le coût de ses travaux et pénalise sa rentabilité. Parce que l'objectif pour nous est bien que cette foncière soit rentable à la fin de l'histoire, au bout des dix années, avec ces 35 locaux, la foncière doit s'équilibrer parce qu'elle va avoir aussi des frais de fonctionnement. Et évidemment, les financeurs que sont la Banque des Territoires, un peu moins la SCI, attend un retour sur investissement, pas un retour habituel. Ils font moins que le marché. Mais évidemment, il ne s'agit pas non plus de perdre de l'argent. Pour éviter cela, la Ville prendra en charge le coût des travaux de remise aux normes. L'idée étant d'avoir un prix un peu supérieur à 4,5 %. Les fameux locaux dont je parle, les 35 locaux, il y a vraiment une étude qui a été faite, d'identification de l'ensemble des locaux qui pourraient être pertinents pour la Ville et ça a été fait en accord avec les partenaires. Ce sont ces locaux qui seront ciblés dans le cadre de la stratégie que mettra en œuvre cette foncière. Et dernier point, pour éviter que la Foncière, dans un premier temps en tout cas, ait à recruter du personnel pour assurer la gestion locative des locaux, on va mettre en place un groupement, entre la SPL de l'agglomération et cette foncière. L'idée, c'est que ce groupement, permette de mutualiser des moyens en personnel avec un demi-poste de comptable, un demi-poste de gestionnaire et puis une directrice qui assurera la gestion de cette foncière. Voilà, je vous ai tout dit. Oui.

Mr Guion : Merci. J'ai une question complémentaire sur la foncière. Alors on ne remet pas en cause du tout le principe de cette foncière et le montage. Au contraire, c'était quelque chose qui était prévu dans le programme de notre groupe aussi dès 2020. Cela dit, je me rappelle d'une réunion où vous aviez réuni un certain nombre de commerçants dans cette salle-là d'ailleurs, où un commerçant vous avait remis symboliquement, je pense ; je ne pense pas que vous l'avez encaissé ; un chèque pour matérialiser le fait qu'il souhaitait participer à cette assiette foncière. Et je pense qu'il n'était pas le seul. Il y avait plusieurs commerçants, puisque les commerçants aujourd'hui sont partie prenante dans la gestion de leurs locaux. Et nombreux sont ceux qui sont propriétaires de leurs locaux. C'est une partie des revenus d'un commerçant. Pourquoi, dans ce que vous avez cité, vous n'avez pas cité des commerçants qui pourraient être partie prenante et qui pourraient participer au capital ? Peut-être pas dans les montants qu'on a vus, mais ça permettrait en tout cas d'avoir des gens qui sont impliqués dans la Ville toute l'année, qui sont vraiment de droit privé, au contraire de la Banque des Territoires, de CCI, de la Ville, etc. Et qui pourraient avoir une force de décision et de proposition sur cette foncière. Donc voilà, c'est une proposition que je mets, mais je n'invente rien. Certains commerçants sont proactifs là-dessus et sont même en attente, je pense depuis un certain nombre d'années. Autre question complémentaire, est ce que les locaux autrefois promis à une enseigne nationale « Monoprix » sont visés dans le programme d'investissement ?

Mr Mebarek : A cette question, la réponse est non. Compte tenu du coût de l'immeuble en question, là, on parle d'un immeuble je crois qu'il était en vente à un moment donné de 3,5 millions, plus un coût de travaux qui est de l'ordre de 1 million ou deux. Non, il n'est pas dedans. Ce site-là, il doit vivre sa vie, on va dire, de manière séparée avec d'autres opérateurs. La foncière n'aurait clairement pas les moyens de l'acquérir. Ça ne veut pas pour autant dire que la Ville se désintéresse de ce site et de son devenir et des opérateurs qui pourraient s'y intéresser. En ce qui concerne les rentrées des commerçants, oui, moi je suis en phase avec cette idée. J'ai rencontré il n'y a pas très longtemps un commerçant dans mon bureau qui m'a rappelé encore ce souhait de sa part. Dans un premier temps, on crée la foncière parce que la Banque des Territoires n'a pas voulu, dans un premier temps trop disperser le tour de table. Mais il est tout à fait possible, c'est une société commerciale, enfin, il sera tout à fait possible de faire une augmentation de capital réservée et de faire entrer des commerçants qui seraient

intéressés par cette foncière et je trouve que c'est une bonne idée. Ça permet effectivement de les intéresser, de les impliquer à cet outil de revitalisation. Et puis autre élément que je n'ai pas dit, il y a aussi une attente de la Banque des Territoires, c'est d'élargir progressivement le périmètre de cette foncière à des villes de l'agglomération. Moi, j'ai présenté le dossier avec Stéphane Calmen. On l'a présenté il y a une quinzaine de jours aux Maires de l'Agglo, et on a déjà certains Maires qui sont intéressés. On a notamment Dammarie-les-Lys, Voisenon où il n'a pas de commerce, mais il est intéressé, Saint-Fargeau Ponthierry. Donc potentiellement ça peut devenir un outil avec une taille critique plus intéressante quand on aura d'autres communes qui rentreront. Voilà. Merci beaucoup Madame Prim.

Mme Prim : Oui, moi j'avais deux petites questions de logistique, on va dire inter-âge. Il y avait eu une question concernant Yvonne de Gaulle, si j'ai bien compris, des gens sont malheureusement partis en janvier, nous sommes en octobre et on est en plein papy-boom. Donc je me demande qu'est ce qui explique si ce sont des travaux, enfin ce gap entre les deux. Et une autre question sur l'école Decourbe donc qui ouvrirait en janvier, c'est ça Monsieur Mellier ? Comment va se passer le transfert des élèves, des enseignants ? J'imagine que beaucoup de parents s'interrogent.

Mr Mebarek : On va vous dire. Monique sur Yvonne de Gaulle ou Rachelle ? Monique, vas-y, vas-y !

Mme Cellerier : Oui, il est vrai que, comme ça a été évoqué tout à l'heure, il y a eu beaucoup de décès sur Yvonne de Gaulle. Bon, c'est malheureux et il est vrai que, actuellement, les personnes préfèrent aller à Blanche de Castille. Donc il y a tout un travail qui est fait pour préciser que Yvonne de Gaulle, c'est la même chose, c'est le même service, que les locaux sont, je dirais, peut-être même, plus adaptés qu'ils ne sont à Blanche de Castille, puisqu'il y a eu beaucoup de travaux de rénovation. Mais il y a tout un travail qui est fait par la Direction avec Rachelle, puisque c'est Rachelle qui est l'Elue aux résidences. Pour faire connaître un peu plus Yvonne de Gaulle et pour qu'on remplisse, puisqu'il y a eu, il est vrai, des départs importants. On avait eu, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais il y avait des personnes de Livry qui étaient venues et il y a eu beaucoup de décès dans ces personnes de Livry, parce qu'elles étaient très âgées.

Non, il n'y a des files d'attente nulle part. Non, il y a des files d'attente. Non, non non, il n'y a pas de files d'attente véritablement. Peut-être en EHPAD, dans certaines, oui. On n'est pas un EHPAD. Les files d'attente, il est vrai, sont dans les structures médicalisées. Mais autrement, non. Par exemple, on a la résidence Domitis qui ne fait pas le plein. Donc ce n'est pas exceptionnel.

Mr Mebarek : Merci, Monique. Henri Decourbe, rentrée.

Mr Mellier : Alors en ce qui concerne la rentrée Decourbe, on a expliqué ça aussi en commission de l'éducation, mais je vais vous résumer tout ça. Decourbe ouvrira à la fois le 5 janvier les six classes qui sont terminées, c'est à dire deux classes maternelles et quatre classes élémentaires, nous ouvrirons le restaurant scolaire d'une capacité de 250 places en double en deux services, ça fait 500 ratios possibles et nous ouvrirons l'accueil de loisirs également. C'est pour ça qu'on a tout regroupé en début d'année 2026. Pour être cohérent. Les parents sont parfaitement au courant de tout ça dans les conseils d'écoles. Ça sera encore redit prochainement, le Directeur a fait un très bon travail. Il a déjà réparti ses classes avec ses

professeurs, donc ils ont déjà vu tout ça. Le déménagement sera opéré par la Ville de Melun le 19 décembre au soir, tous les cartons seront faits stratégiquement. Ils rentreront tous le 4 janvier, ils retrouveront la totalité des éléments effectivement de leur classe, il n'y a pas de soucis à avoir. La deuxième partie, on commence déjà les travaux de la réhabilitation du bâtiment ancien. C'est un bâtiment départemental au départ, dans lequel on ajoute des classes. Pour cette deuxième partie, les travaux commenceront quasiment le même jour que la rentrée des enfants de l'autre côté et s'étaleront jusqu'en décembre 2026. Malheureusement, pour des raisons que vous connaissez parfaitement, on ne peut pas ouvrir d'écoles après la rentrée scolaire pour des raisons de nomination de professeurs titulaires. On attendra donc la rentrée de septembre 2027 pour ouvrir une école qui aura 18 classes avec une seule Direction, puisque c'est un groupe scolaire. On peut même vous dire ce qu'on a dit à la commission de l'éducation, il y aura un mouvement des parents qui sont partis, ceux qui étaient normalement sectorisés Decourbe depuis trois ans, et dans les parents de Constance Pascal, de la Route de Montereau, etc. Tous ces parents-là sont invités à dire s'ils veulent rester dans l'école où ils sont actuellement, ou s'ils veulent venir dans la nouvelle école. C'est le même processus qui s'est passé pour Denis Mukwege, si vous voulez bien vous en rappeler. Résultat de l'opération, il y a eu une seule famille qui a voulu rester dans l'école où elle était. Ils ont tous intégré la nouvelle école. Nous verrons bien ce qu'il en sera. Mais de toute façon, il n'y aura pas de problème pour accueillir tous ces enfants, effectivement, quel que soit leur niveau.

Mr Mebarek : Merci beaucoup Henri. D'autres questions ? Parfait. Je propose délibérer On délibère donc sur la DM numéro 1. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.
Adopté par 9 voix contre, 28 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2025, équilibrée en section d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de :

Fonctionnement :	695 946,00 €
Investissement :	<u>3 994 981,47 €</u>
Total :	4 690 927,47 €

PRECISE que le Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

5 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025 - OUVERTURE ET REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Mr Mebarek : Délibération numéro cinq. C'est la conséquence de la DM. On vient on révise les autorisations de programme et on en ouvre certaines. C'est par rapport à ce que j'ai indiqué tout à l'heure dans mon exposé. Voilà. J'imagine que c'est le même vote. OK, donc adopté.
Adopté par 9 voix contre, 28 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2025 selon le tableau joint en annexe.

6 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100% DU PRET N°175311 D'UN MONTANT TOTAL DE 4 458 349 € AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES - HABITAT 77 - DESTINE A FINANCER LA REHABILITATION DE 208 LOGEMENTS SITUES 1-12 SQUARE DE LORIENT A MELUN

Mr Mebarek : Délibération numéro six octroi d'une garantie d'emprunt. Donc là, on a deux garanties d'emprunt pour Habitat 77 dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain. Ça concerne la première délibération numéro six, l'octroi d'une garantie pour un prêt de 4,4 millions d'euros. Garantie à 100 % dans le cadre de la réhabilitation de 208 logements, au square Lorient. Voilà. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame. Euh oui. Aude.

Mme Luquet : Oui. Merci Monsieur le Maire. Au sujet de ces garanties d'emprunt, je me posais la question si ce n'est pas intéressant quand même de voir avec les bailleurs sociaux. Et là, ce soir, c'est Habitat 77, de pouvoir un petit peu demander des engagements de ces bailleurs sociaux, notamment sur la communication envers les habitants, sur les problèmes de sécurité dans les halls d'immeubles, sur les problèmes, là, aujourd'hui, c'est le chauffage. On a tous autour de nous des personnes qui habitent dans les logements sociaux, qui rencontrent des difficultés. Et je veux dire, lorsque la Ville accorde sa garantie d'emprunt, quelque part, elle joue son rôle pour justement faciliter et financer le logement social. Mais pour autant, la question se pose sur un logement social qui soit digne pour les habitants et on le sait très bien. Et je pense que tout le monde dans cette Assemblée connaît des personnes qui rencontrent des difficultés. Ce soir, c'est Habitat 77, ça peut être un autre bailleur, un autre bailleur social. Mais voilà, moi je trouve que la Ville devrait prendre toute sa place pour demander et pour faire pression quelque part pour que les conditions de logement soient meilleures.

Mr Mebarek : Oui, cette proposition, on en avait débattu. Mais je crois qu'on est en phase et on est tous en phase pour dire qu'il y a un niveau d'exigence qui aujourd'hui est loin d'être atteint et qu'il y a beaucoup de travail. La difficulté, moi j'ai toujours du mal à conditionner l'octroi de garanties ici parce que la Banque, et là c'est la Caisse des Dépôts, finance et attend à ce que la collectivité garantisse sans conditions. S'il y a une condition qui permettrait de faire échec à la caution de la ville, le prêt, ne serait pas donné par la Caisse des Dépôts. Du coup, si le prêt n'est pas donné, c'est l'opération de renouvellement urbain qui ne se fait pas. Dans le cas du renouvellement urbain, c'est compliqué d'imposer ce type de conditions. Maintenant, sur d'autres types d'opérations, sur des opérations de création de nouveaux logements ou d'opérations qui ne sont de renouvellement, de réhabilitation, qui ne sont pas liés à l'emprunt, on pourrait en amont, effectivement, désormais, exiger d'Habitat un certain nombre d'engagements qui seraient vraiment vérifiés, contrôlés et s'assurer en fonction de notre satisfaction que ok, d'accord, « c'est bon tu as joué le jeu, à la prochaine demande de garantie, on te la donnera », mais pas sur NPRU, pas sur les financements Caisse des Dépôts, parce que ça risque de remettre en cause le NPRU. Maintenant, pour le reste, je souscris à votre proposition. Alors après on a un autre levier, c'est la TFPB. Mais la TFPB c'est c'est l'État qui exonère de foncier bâti en fonction d'un certain nombre d'engagements. Et je pense, de ce point de vue-là, nous, on peut proposer à l'État. A un moment donné, l'État doit imposer, exiger que la conditionnalité de cette exonération TFPB à un meilleur niveau d'entretien. Oui Madame.

Mme Luquet : Oui, je veux juste rebondir sur vos propos. Quelque part, j'entends ce que vous dites par rapport à la rénovation urbaine. Pour autant, est ce qu'on doit se satisfaire et dire bon, on risque de ne pas pouvoir avoir une garantie financière de la Caisse des Dépôts. On peut

prendre des risques. Moi, je trouve que chacun doit prendre sa part et ce n'est pas une question de risque. C'est une question en fait de pouvoir proposer des logements. Aujourd'hui, il y a des problèmes de chauffage, il y a des problèmes d'insécurité dans les halls d'immeubles, on n'y répond pas. Et la réponse que vous apportez, elle ne peut pas être satisfaisante. En fait, pour ceux qui y habitent.

Mr Mebarek : J'en ai pleinement conscience, et de notre fauteuil d'Elu au Conseil Municipal, dans cette salle chauffée, on ne vit pas ce que certains locataires vivent. Je partage complètement. Il faut plutôt qu'on se mette au diapason avec l'Etat. De ce point de vue-là, et que l'Etat, nous, nous suive et qu'on puisse imposer ces choses-là. Mais on ne peut pas le faire tout seul. La ville ne peut pas toute seule remettre en cause un programme de renouvellement urbain. L'impact est vraiment trop profond. Pour le coup, l'objectif de ces opérations de renouvellement urbain, c'est de rénover ces habitations en squat à Lorient. Puis après on évoquera Schumann. L'idée c'est de redonner du confort. C'est un peu compliqué de la remettre en cause alors même que l'objet c'est de rénover les logements. Mais pour le reste, d'accord pour, avec l'Etat, trouver les moyens d'imposer des choses à Habitat, notamment la remise en cause, l'exonération du foncier bâti, ou pourquoi pas des futures garanties. Vous avez d'autres questions sur cette délibération ? Très bien. Qui s'opposent ? Qui s'abstient ? Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 4 458 349 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque des territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°175311.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 4 458 349 Euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de contrat de prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque des Territoires, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que la Collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

7 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100% DU PRÊT N°1100524-PAM D'UN MONTANT TOTAL DE 860 314,90 € - HABITAT 77 - DESTINÉ A FINANCER LA REHABILITATION DE 60 LOGEMENTS SITUÉS 13 RUE ROBERT SCHUMAN À MELUN

Mr Mebarek : Délibération suivante. Toujours Habitat 77 concernant la rénovation de la tour Schumann. Euh. Pour un montant de 860 000 € et une garantie à hauteur de 100 %. Là, on

parle de 60 logements. On vient de le voir. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Oui. Madame Mondeville Oui.

Mme Monville : Non. J'ai une question parce que. Bonsoir à toutes et tous. D'abord, je voudrais quand même dire que, en dehors des liviers, disons, institutionnels et légaux qui peuvent éventuellement permettre d'obliger Habitat 77 à satisfaire à ses obligations, c'est à dire entretenir son patrimoine immobilier et faire en sorte que les gens vivent dans des logements dignes, ce qui est loin d'être le cas ici à Melun. Je pense qu'il y a aussi un moyen d'entretenir cette exigence, disons au moins en l'annonçant. C'est à dire que le simple fait, à mon sens, que la municipalité commence à dire non, là, ce n'est pas possible, ça suffit, etc, et le fasse de manière publique, c'est à dire de manière assez forte et publique, est déjà, à mon sens important pour les habitants qui se sentent soutenus par leur municipalité, et de fait, exercer une pression symbolique sur Habitat 77. Donc, même si on n'est pas dans quelque chose de l'ordre de l'obligation parce que quand même, enfin, ça fait dix ans que je suis Elu dans ce Conseil Municipal, ça fait dix ans qu'on en parle enfin, et même avant que j'y sois. Je me souviens très bien de Madame Fatna Lazreg à cette même place qui déjà dénonçait l'état des logements. Donc voilà

Mr Mebarek : Alors Madame Monville, on fait mieux, en fait, on fait mieux que le dire publiquement puisque on fait des écrits comminatoires à Habitat 77. Quand les locataires se plaignent, on écrit systématiquement à Habitat 77. On envoie le service hygiène. D'ailleurs on en parle demain, on a une réunion demain tous les deux Giovanni, et on envoie le service hygiène dans les locaux, dans les appartements, faire des constats d'indécence quand il y a lieu et on transmet le dossier à l'autorité compétente pour rendre le logement dit insalubre. C'est l'ARS. Donc on fait tout ça. Et j'avais transmis à Madame Mothay, ainsi qu'à tous les Elus du Conseil je crois, On avait transmis un tableau très précis de toutes les lettres qui avaient été adressées à Habitat avec l'adresse, le résultat, la réponse, l'action de l'ARS, etc. Donc on fait vraiment. Après, effectivement, ça ne se voit pas, mais on ne va pas aller publier ce que l'on écrit au bailleur. On est tous d'accord pour dire qu'il y a un effort à faire, même s'il ne faut pas non plus l'ignorer. Habitat a aussi engagé. Alors on est tous d'accord pour dire qu'il en faut plus. Mais Habitat a déjà engagé des pas mal d'argent, de réhabilitation et de rénovation. Et avec des problèmes qui recommence. Moi, je vais vous dire, je l'ai déjà exprimé, y compris devant les habitants, y compris devant les locataires de certaines des tours de l'Almont. Peut-être que ça va faire hérir le poil de Madame Monville, mais l'une des solutions dans ces grandes tours, c'est tout simplement leur démolition. Ça, c'est mon avis, je le réitère. Si demain un nouveau programme de renouvellement urbain numéro trois devait intervenir, la ville sera candidate pour essayer de pousser, le dossier. Evidemment, ça peut s'épanouir. Les décideurs, c'est d'abord le bailleur social et l'Etat. Mais ces tours que je connais. Je connais ces appartements pour les avoir fréquentés, qui sont des beaux appartements. Néanmoins, ce que je crains, c'est que ce soit une sorte de tonneau des Danaïdes et qu'on remplisse et que le tonneau soit percé. Merci. Des questions ? Oui. Madame Monville.

Mme Monville : Bon, alors évidemment, je ne suis pas d'accord avec vous. Les habitants peuvent décider eux-mêmes de ce qu'ils veulent faire. Ce n'est pas que je ne suis pas d'accord complètement de manière définitive et à priori avec toute forme de destruction, mais je pense que c'est aux habitants de choisir pour eux même. Et en plus les destructions malheureusement ça engendre beaucoup de déchets et ce n'est pas très utile en ce moment. Non, simplement sur Schumann. Alors j'avais une vraie question pour le coup. C'est là on

rénoe la tour. A quel moment on va rénover le quartier, c'est à dire les routes, les rues, etc. Ça fait longtemps que les habitants attendent. Donc est ce qu'on a un peu un calendrier des échéances à venir ?

Mr Mebarek : Vous savez et je passerai la parole à Brigitte, le programme de renouvellement urbain à Schuman, il concerne trois acteurs Habitat pour la Tour et TMH pour les bas et la ville pour les espaces extérieurs et les équipements publics dont les écoles. Voilà donc tout ça, chacun a son planning en fonction des engagements qui ont été pris auprès de l'ANRU. Brigitte ?

Mme Tixier : Oui, simplement, Monsieur le Maire, vous venez de le dire. Les choses se font dans l'ordre, c'est-à-dire, qu'actuellement, vous avez dû remarquer, ça y est, les premières installations concernant les travaux des habitants de TMH sont déjà installées. Les choses sont en train de se faire. Les prises de contact avec les habitants vont aussi se faire. Je rappelle que j'avais déjà eu l'occasion de le dire ici, que chaque habitant, enfin chaque locataire de chaque logement sera consulté lui-même personnellement, s'agissant des dates de disponibilité de son appartement quand il s'agira de pouvoir intervenir dans les appartements et sachant que les travaux extérieurs, je rappelle, sont importants puisque des balcons vont être installés sur ces bâtiments. Vous vous doutez bien que c'est des travaux lourds qui vont nécessiter d'avoir des gros engins qui viennent régulièrement sur le quartier. Il n'est pas possible d'imaginer que nous fassions les aménagements des espaces publics concomitamment, c'est impossible, sinon ce serait de l'argent fichu par la fenêtre. Donc bien évidemment. Ensuite de quoi Habitat 77 va également faire ces travaux de rénovation. J'en profite pour rappeler que sur la tour, il va y avoir un gros travail de couverture de l'ensemble des murs puisque ça fera un petit peu comme ce qui a été fait à Ribot avec beaucoup de succès. C'est à dire qu'il y aura une couverture qui emballera les murs actuels. Donc gain bien évidemment de frais de chauffage. Donc reste à charge beaucoup plus intéressant pour les habitants. Là aussi, tant que les deux bailleurs n'ont pas terminé leurs travaux, on ne peut pas imaginer, nous, ville, de faire quoi que ce soit sur les espaces publics. Donc tout ça en phasage, ça peut aller en effet, jusque ... je pense que ça ne serait pas raisonnable d'imaginer que ce soit avant 2028-29 pour que tout soit bien fait correctement.

Mr Mebarek : Merci. Très bien. D'autres questions ? OK. Je. Qui s'oppose ? On est sur la garantie d'emprunt. Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 860 314,90 Euros souscrit par l'Emprunteur auprès d'Action Logement Services, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°1100524-PAM, ci-annexé.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme principale de 860 314,90 Euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titres de contrat de prêt.

DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Services, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que la collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

8 - COMMISSION ' AD HOC ' CHARGEÉE D'EXAMINER ET DE DONNER SON AVIS SUR LE PROJET D'AVENANT PORTANT SUR LA PROLONGATION D'UN AN DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA GESTION DU PARKING DE LA GARE - ELECTION DES MEMBRES

Mr Mebarek : Délibération numéro huit. Il s'agit de la création d'une commission Ad Hoc chargée d'examiner un avenant qui va être signé pour la concession du parking de la gare. Donc vous connaissez l'histoire de ce parking ? C'est un parking dont la concession en affermage a été concédée à Indigo. Ce contrat s'arrêtait en octobre 2024. Il a été neutralisé à moitié, vous connaissais parfaitement l'histoire. Ça s'arrête en octobre 2024, en prévision d'une démolition et d'une future reconstruction du fameux parking PSR de près de 1000 places qui va être construit par l'agglomération. Le dossier a pris du temps, donc, pour éviter que ce parking ne soit démoli sans une alternative, on a prolongé jusqu'à la fin d'année 2025 dans le cadre d'un avenant la concession à Indigo. C'est cet avenant qui est proposé, il décale à fin 2026 la concession de ce parking à Indigo. L'appel d'offres pour la construction du nouveau parking a été infructueux, il a été relancé, donc, le temps que les travaux reprennent, il faut prolonger son exploitation à titre précaire. Voilà l'objet de cette délibération, ce n'est pas d'examiner l'avenant, c'est de créer une commission qui examinera l'avenant. Pour le groupe majoritaire, [Ils ont été consultés, les groupes ? Oui, d'accord.] tout le monde a été consulté. Il est proposé de délibérer sur les noms suivants pour le groupe majoritaire : Michel Robert, Gilles Ravaudet et Catherine Stentelaire, en titulaires, Eliana Valente, Emmanuel Adjouadi et Guillaume Dezert en suppléant. Pour « Relevons Melun », Michaël Guion en titulaire et Philippe Martin en suppléant. Concernant « Melun Autrement », on n'a pas eu de retour.

Mr Humblot : Oui, désolé, mais donc titulaires, moi et Aude, suppléante.

Mr Mebarek : OK. Donc, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

Attribution des sièges :

- « MELUN POUR VOUS », 29 membres ($29/8,6 = 3$, 37 sièges : 3 sièges).
- « RELEVONS MELUN », 3 membres ($3/8,6 = 0$, 35 siège : 0 siège).
- « MELUN AUTREMENT », 4 membres ($4/8,6 = 0$, 45 sièges : 0 siège).
- « BIEN VIVRE A MELUN- ESPOIR MELUN », 2 membres ($2/8,6 = 0$, 23 siège : 0 siège).
- « UNION POPULAIRE DE MELUN », 2 membres ($2/8,6 = 0$, 23 siège : 0 siège).
- « UNION DE LA GAUCHE POUR MELUN » 2 membres ($2/8,6 = 0$, 23 siège : 0 siège).

Les deux autres sièges seront attribués aux groupes politiques ayant le plus fort reste selon le

calcul suivant :

- « MELUN POUR VOUS » : $29 - (3 \times 8,6) = 3,2$
- « RELEVONS MELUN » : $3 - (0 \times 8,6) = 3$
- « MELUN AUTREMENT », : $4 - (0 \times 8,6) = 4$
- « BIEN VIVRE A MELUN- ESPOIR MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$
- « UNION POPULAIRE DE MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$
- « UNION DE LA GAUCHE POUR MELUN » : $2 - (0 \times 8,6) = 2$

En définitive, les résultats de répartition des 5 sièges de la Commission AD HOC sont les suivants :

- « MELUN POUR VOUS » : **3 sièges.**
- « RELEVONS MELUN » : **1 siège.**
- « MELUN AUTREMENT », : **1 siège.**
- « BIEN VIVRE A MELUN- ESPOIR MELUN » : **0 siège.**
- « UNION POPULAIRE DE MELUN » : **0 siège.**
- « UNION DES SOCIALISTES ET COMMUNISTES POUR MELUN » : **0 siège.**

Chaque groupe ayant présenté ses candidats :

« Melun Pour Vous » :

Titulaires	Suppléants
– Mme Catherine STENTELAIRE	– Mr Emmanuel ADJOUADI
– Mr Michel ROBERT	– Mme Eliana VALENTE
– Mr Gilles RAVAUDET	– Mr Guillaume DEZERT

« Relevons Melun »

Titulaires	Suppléants
– Mr Michaël GUION	– Mr Philippe MARTIN

« Melun Autrement »

Titulaires	Suppléants
– Mr Charles HUMBLOT	– Mme Aude LUQUET

Sont élus pour siéger au sein de la Commission chargée d'examiner et de donner son avis sur le projet d'avenant n°3 portant sur la prolongation d'un an du contrat de concession de service public relatif à la gestion du parking de la gare;

Titulaires

- **Mme Catherine STENTELAIRE**
- **Mr Michel ROBERT**
- **Mr Gilles RAVAUDET**
- **Mr Michaël GUION**
- **Mr Charles HUMBLOT**

Suppléants

- **Mr Emmanuel ADJOUADI**
- **Mme Eliana VALENTE**
- **Mr Guillaume DEZERT**
- **Mr Philippe MARTIN**
- **Mme Aude LUQUET**

9 - AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE POLICE INTERCOMMUNALE

Mr Mebarek : Délibération numéro neuf qui concerne la convention de mise à disposition d'agents de la Police Intercommunale. Vous savez que dans le cadre de la création de la Police Intercommunale, la ville bénéficie de la mise à disposition d'agents qui interviennent sur son territoire selon des modalités qui sont fixées dans la convention. Notamment, en intervention de nuit. La convention fixe les modalités de répartition, du coût de ces agents de Police Intercommunale en fonction du nombre d'habitants. La commune de Saint-Fargeau n'était pas adhérente à cette convention, elle, elle vient d'adhérer. Dans ce cadre-là, il est proposé d'adopter ce nouvel avenant, qui vise à intégrer Saint-Fargeau et à refixer les modalités de répartition de la charge de ces agents par les différentes villes. Vous avez le tableau dans la note de présentation. Vous avez des questions ? Oui, Madame Mothay.

Mme Mothay : C'est l'occasion pour nous de réaffirmer notre position.

Mr Mebarek : De votre opposition à la police.

Mme Mothay : Non, je ne m'oppose pas du tout à la Police. Au contraire, ce n'est pas le modèle de police que nous souhaitons voir se développer. Nous croyons à une police de proximité identifiable, ancrée dans la ville et non à une structure intercommunale éloignée des habitants. Alors moi, j'ai deux choses. J'ai vu que le périmètre d'intervention s'étendait. La nuit, ce sont 17 communes à couvrir et le jour dix. Je pense que c'est un vrai problème d'efficacité et je me demande comment des agents peuvent intervenir partout à la fois. La deuxième question, c'est la question du coût. Je vois que dans l'avenant, le dispositif représente plus de 700 000 €. La contribution des communes augmente régulièrement sans qu'on ait de véritable bilan de l'efficacité du dispositif. Donc, je voudrais savoir s'il existe un bilan chiffré des interventions de la police intercommunale, par exemple, le nombre d'interpellations, d'infractions constatées, de patrouilles effectuées. Combien d'agents sur le terrain ? Bref, quels sont les résultats concrets qu'on pourrait présenter aux habitants pour justifier l'augmentation continue des dépenses ?

Mr Mebarek : Merci. Eliana, tu veux répondre ?

Mme Valente : Pardon, excusez-moi déjà pour la voix parce que je suis malade. Aujourd'hui, chaque collectivité reçoit toutes les semaines les interventions de la Police Intercommunale. En sachant qu'aujourd'hui c'est le « 17 » qui engage la Police intercommunale, ce ne sont pas les collectivités en direct ou les ou les citoyens de des différentes collectivités qui sont affiliés à la Police Intercommunale. Concernant le bilan c'est peut-être encore un peu trop tôt pour

avoir un vrai bilan sur cette Police Intercommunale qui aujourd'hui est à titre expérimental, puisque vous connaissez les problèmes de recrutement. Aujourd'hui, on a une Police Intercommunale à huit agents, donc c'est vrai que c'est compliqué pour eux d'être partout à la fois. On fera le point à la fin de la convention pour savoir ce qu'il en est de ce bilan de cette Police Intercommunale qui est expérimentale.

Mr Mebarek : Merci. Moi, ce que je peux dire, c'est que, on a des retours immédiats, pas forcément des grandes villes, parce que c'est vrai qu'on a aussi nos Polices, mais on a des retours des communes qui ne sont pas dotés en Police et elles, dès les premières semaines, elles ont tout de suite eu un impact positif puisqu'il y a des interventions qui étaient faites, qui si la Police n'avait pas été là, il n'y aurait pas eu d'intervention. Donc les petites communes comme Voisenon, Rubelles, etc. Ont vraiment profité de cet outil, Livry sur Seine qui est plutôt de votre obédience, un peu, Régis, il est très sympa, comme vous d'ailleurs. Il est content de la Police. Alors en ce qui concerne les grandes villes, c'est un peu différent parce que oui, on a nos agents. Le bilan, il est encore trop tôt pour le faire. Et puis il y a aussi un sujet de montée en charge. La Police a besoin de monter en charge. Aujourd'hui, c'est encore assez étroit comme effectif. Le Policier Municipal est une denrée rare que beaucoup de collectivités s'arrachent. Et la ville comme l'agglo, on en est victime. Mais bon, je note en tout cas que votre vision c'est la Police de proximité, mais moi je ne sais pas ce que ça veut dire en fait « la proximité » parce que, en réalité, nos agents de Police sont des agents Police de proximité. Le meilleur exemple, c'est la brigade de centre-ville. On ne peut pas faire plus proximité que ça. Nos agents de PM hors brigade de centre-ville sont aussi des agents qui vont éloigner, qui vont à la rencontre des habitants et au demeurant, ce sont des policiers qui vont intervenir quand des infractions sont commises ou qui vont en éviter. Donc pour moi, la Police c'est ça, c'est la Police. C'est dur aussi, ça a besoin d'être dur aussi parfois.

Mme Mothay : C'est par rapport à la Police Intercommunale, vous voyez ? Parce que là, ce sont des agents qui sont là, qui sont au niveau de l'agglo.

Mr Mebarek : D'accord. Vous considérez que c'est un échelon trop haut pour être proche de l'habitant.

Mme Mothay : Pour être à proximité des habitants qui connaissent les habitants, qui ont un vrai lien qui se crée avec des Policiers Municipaux, qu'ils vont voir régulièrement, tous les jours. Voilà, c'est ça la proximité en fait.

Mr Mebarek : D'accord. Mais au niveau de la ville, ça vous va ?

Mme Mothay : Oui, qui ne soit pas armé, mais sinon ça va.

Mr Mebarek : OK, très bien. Merci beaucoup. D'autres questions ?

Mme Valente : Si c'est possible, je voulais juste rajouter quelque chose par rapport à l'avenant. S'il était possible de revoir tout de même les termes de la convention concernant la prise en charge des agents, parce qu'aujourd'hui cette convention, elle n'est pas très bien rédigée et il serait peut-être bon de la revoir concernant les ETP, pour qu'elle soit un peu plus transparente et qu'elle permette qu'on paye à bon escient.

Mr Mebarek : Alors là, tu me poses une colle Eliana, parce que cette convention, elle est

adoptée par l'ensemble des communes adhérentes. Elles ont déjà dû délibérer et en plus, là, on en est au stade de l'avenant.

Mme Valente : Ouais, mais elle n'est pas claire la convention par rapport à la prise en charge des collectivités.

Mr Mebarek : Ce que je propose, Eliana, c'est qu'on prenne en compte ce que tu viens de dire dans le cadre de ce compte rendu, qu'on délibère et que lorsque l'on enverra l'avenant signé, un courrier du Maire et l'adjointe à la sécurité viennent dire nos exigences dans le cadre d'une future convention ou en tout cas d'un futur avenant. On pourrait faire un avenant numéro quatre par exemple.

Mme Valente : Aujourd'hui, on ne peut pas payer sur quelque chose qu'on ne sait pas.

Mr Mebarek : Prépare un courrier dans ce sens-là et puis on proposera du coup un avenant numéro quatre. Très bien. Donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté par , le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'agents de la Police Intercommunale, ci-annexé, à conclure avec la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document y afférent.

10 - JARDIN DES CARMES-INDEMNISATION DES ANCIENS LOCATAIRES DES PARCELLES N°64, 66, 68 ET 69- TRANSACTION- AUTORISATION DE SIGNATURE

Mr Mebarek : Marie-Hélène Grange. Délibération numéro dix.

Mme Grange : Donc l'objet de cette présentation concerne l'indemnisation de locataires de parcelles des jardins des Carmes. La ville de Melun est propriétaire des parcelles des jardins familiaux des jardins des Carmes, dont les parcelles numéro 64, 66, 68 et 69. Ces parcelles étaient respectivement occupées par Monsieur Saddoki, Monsieur Ayad, Madame Kefif et Monsieur Zeghoudi. Cependant, la ville a décidé de récupérer lesdites parcelles dans le but de créer un nouvel espace naturel, plus notamment dans la forme d'un verger conservatoire ouvert à tous. Elle a décidé également de renaturer ce site de façon à en faire également un îlot de fraîcheur plus important. Tout cela est en cohérence avec le Plan vert pour lequel nous avons été labellisés lors de notre action entre 2020 et 2023 et pour laquelle nous avons également recandidaté dans le cadre de, je le précise, « du territoire engagé pour la nature », qui est un dispositif régional en faveur de la biodiversité. Dans un courrier en date du 4 septembre 2024. Messieurs Saddoki, Ayad et Zeghoudi et Madame Kéfif un petit peu plus tard en aout 2025, ont demandé un dédommagement lié à la valorisation qu'ils ont apporté au site depuis de nombreuses années. En fonction de l'article L.4714 du Code Rural et de la Pêche Maritime. « à l'expiration du bail, une indemnité peut être due au locataire en raison de la plus-value apportée au fonds. Et cette indemnité tient compte de l'ancienneté de la mise en culture, des frais de premier établissement et de tous les éléments utiles ». Pour se faire, une

estimation technique qui a été réalisée par les services municipaux et des montants d'indemnisation ont été proposés ensuite aux locataires. Ils ont été également ajustés en fonction d'un dialogue avec les intéressés. Cette indemnisation, est basée sur un barème qui est reconnu donc comme un outil efficace, neutre, objectif, qui tient compte donc de l'état des arbres, de leur ancéneté, de leur dimension, du caractère remarquable qu'ils peuvent avoir. C'est un outil qui est objectif et le plus neutre possible en tout cas, et qui vise aussi dans un second temps de protéger les arbres quand il y a des travaux, puisqu'il attribue en fait à chaque arbre une valeur particulière. Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une indemnisation à hauteur de 3 000 € à Monsieur Saddoki, 2 250 €, à Monsieur Ayad, 2 500 € à Madame Kéfif et 5 170 € à Monsieur Zeghoudi.

Mr Mebarek: Si vous avez des questions. Madame Monville.

Mme Monville : Non, je voudrais simplement dire, dans la mesure où j'étais intervenue là-dessus pour aider les jardiniers à faire valoir leur point de vue, que c'est bien, que les choses se terminent de manière positive. C'est à dire que visiblement la ville a, à la fois pu faire ce qu'elle souhaitait et les jardiniers se sont sentis entendus. Et voilà. Et leurs doléances ont été prises en compte. Donc ben voilà, comme j'étais intervenue dans ce dossier, ben c'est très bien.

Mr Mebarek : Je me souviens. Merci beaucoup. Merci. D'autres questions ? Qui s'oppose ? Ah Jason Devoghelaere ?

Mr Devoghelaere : De la même façon. Nous sommes d'accord aussi. Et voilà, nous soutenons cette indemnisation qui arrive enfin.

Mr Mebarek : Merci.

Mme Monville : D'ailleurs, je tiens à dire que je l'ai rencontré tout à l'heure, de la part de Monsieur Zeghoudi, parce que je l'ai rencontré tout à l'heure et je lui ai dit, on va voter ce soir. Voilà. Il me disait que la moitié de son indemnisation, il la donnerait à une association caritative de la ville.

Mr Mebarek : Très bien. Parfait. Parfait. Alors donc, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCORDE une indemnisation à hauteur :

- De 3 000,00 € TTC à Monsieur SADDOKI, ancien locataire de la parcelle n°64 ;
- De 2 250,00 € TTC à Monsieur AYAD, ancien locataire de la parcelle n°66 ;
- De 2 500 € TTC à Madame KEFIF, ancienne locataire de la parcelle n° 68 ;
- De 5 170,00 € TTC à Monsieur ZEGHOUDI, ancien locataire de la parcelle n°69.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les quatre contrats de transaction ci-annexés accordant lesdites indemnisations.

11 - VERSEMENT D'UN COMPLEMENT DE SUBVENTION A L'USM AVIRON

Mr Mebarek : Délibération suivante. Noël Boursin. Merci Marie-Hélène.

Mr Boursin : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'un complément de subvention à destination de l'USM Aviron. Cette subvention, on la puise dans l'enveloppe des animations sportives à partir du budget et en fin de compte, l'objet est de les aider à pouvoir acquérir un bateau. C'est un bateau de simple parce qu'il était un peu en difficulté. Vous savez que toute la reconstitution des bateaux n'avait pas été refaite après la tornade qu'il avait pris à Vichy il y a quelques années. En plus, ils ont de très belles performances encore cette année. On pense que ce club va briller à l'international dans les deux ans.

Mr Mebarek : Merci Noel. Des questions qui s'opposent ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement d'un complément de subvention pour l'USM Aviron au titre de l'exercice 2025 ;

AUTORISE le versement de la subvention suivante sur les crédits votés à l'article 65748 du Budget Primitif 2025 :

12 - ECOQUARTIER DE LA PLAINE DE MONTAIGU (WOODI) : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2024

Mr Mebarek : Brigitte Tixier. L'écoquartier, le CRAC.

Mme Tixier : Merci Monsieur le Maire. Donc exercice annuel traditionnel concernant euh la Plaine de Montaigu. Le CRAC, je rappelle, c'est tout simplement le rapport du compte rendu que fait l'aménageur sur les comptes s'agissant de la création de cet écoquartier. Je ne vais pas vous rappeler toute l'histoire, vous la connaissez tout aussi bien que nous. Création, traité de concession en 2011, puis quelques difficultés et arrêt pendant deux ans puis reprise. Bref. L'écoquartier, vous le voyez, il avance bien maintenant. Que s'est-il passé en 2024 ? Première chose, la procédure relative à la taxe foncière est toujours en route. L'Aménageur a souhaité passer devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, puisqu'en fait ils n'ont pas eu gain de cause ni auprès du Tribunal Administratif ni au Conseil d'Etat. Concernant l'évolution du PLU, une procédure de révision du PLU, vous êtes parfaitement au fait parce qu'on en a parlé longuement ici tout au long de ces derniers mois, avait été engagée en 2021, il y avait des modifications qui concernaient l'éco-quartier. A ce titre, l'Aménageur nous a fait part de modifications qui ne le lui convenait pas. Nous avons négocié et tout s'est bien organisé. Une réunion en début 2025, a fait en sorte que tout soit parfaitement raccord entre la ville et l'Aménageur. Les commerces, je ne vais pas insister trop là-dessus, j'en parle régulièrement. Vous savez que nous avons souhaité n'avoir qu'un seul investisseur de l'ensemble des murs commerciaux de l'écoquartier. C'est la société LISEIS qui est donc porteur de l'ensemble de ces murs. Pendant l'année 2024, nous avons continué à travailler de concert puisqu'en fait on a eu une commission. Je rappelle que les commerces sont attribués, avec une « règle » à savoir le propriétaire des murs, l'Aménageur, la ville, nous faisons donc une commission, nous recevons les porteurs de projets et à partir de cette audition, nous décidons tous ensemble de pouvoir poursuivre avec les commerçants qui se proposent de venir. Donc là en l'occurrence,

déjà depuis 2023, la boulangerie fonctionne très bien. En 2024, il a été pris contact avec une boucherie, avec une supérette. Les choses sont en train de bien avancer. Et là, sans déflorer le sujet, la boucherie et la supérette s'active sérieusement. L'Insertion sociale, donc, sur l'année 2024 a concerné 75 000 heures. Vous avez le détail. S'agissant de 243 participants, on peut regretter évidemment le nombre de femmes, le nombre très minime des femmes, six seulement. Mais évidemment, c'est dû aussi aux catégories de travail qui sont demandées sur la réalisation des bâtiments de l'écoquartier. Quelles ont été les actions menées par l'Aménageur ? Des travaux d'aménagement, de la tranche une se sont poursuivis et fort heureusement, ont donné lieu à une aire de jeux et la place Nelson Mandela, que nous avons entendu quand même quelques mois. Le bassin de rétention qui lui n'est pas encore un succès, si je puis dire, puisqu'en fait il y a toujours des expertises qui sont en cours et des juges doivent statuer puisqu'il s'agirait en fait de difficultés de réalisation de ce bassin qui ne remplit pas sa fonction, c'est le cas de le dire, de remplir, puisqu'il n'arrive pas à être rempli en permanence, même par temps de pluie. Et pourtant il pleut. Les travaux d'aménagement de la tranche deux sont bien entamés également aussi. Il y a eu 75 terrains à bâtir qui ont été lotis, et la poursuite des travaux de viabilisation de 91 autres terrains s'est poursuivie. La conciergerie sociale et solidaire, on en a parlé très récemment, puisqu'en fait, là, je rappelle que le CRAC, c'est ce qui s'est passé en 2024. Donc, la Conciergerie a dû cesser ses activités en avril 24, car il y a eu plusieurs sinistres, une coupure d'eau en raison de travaux dans la qualification du boulevard et qui finalement a été très pénalisante, et également l'occupation illégale à deux reprises du village de vente par les gens du voyage qui ont bloqué bien évidemment toute possibilité de travailler pour la conciergerie sociale et solidaire. En décembre de l'année dernière, un accord est intervenu entre l'aménageur et la Ville et l'AFUL, et un local destiné à la Conciergerie et le jardin partagé a été cédé à l'euro symbolique. Et d'ailleurs, si on ressort un petit peu du CRAC uniquement, vous savez tous que maintenant la conciergerie sociale et solidaire a été inaugurée il y a quelques jours, et elle est parfaitement opérationnelle en lieu et place donc où elle devait être, c'est à dire sur la place Nelson Mandela. Les livraisons des logements, fin 2024, il n'y avait donc 937 logements livrés pour une population d'environ 2300 habitants et 280 maisons individuelles. De la même façon, donc, la commercialisation en 2024 a été pas forcément très florissante et malheureusement, il n'y a peu de ventes qui ont été faites, parce que, entre autres, il y avait un programme qui avait été prévu dont le permis de construire avait été déposé et malheureusement, le promoteur n'a pas donné suite, faute de possibilité pour lui de pouvoir avoir des emprunts facilement. La difficulté a été, évidemment, on en reparlera tout à l'heure, dans le bilan de l'Aménageur de fait de cette non-vente de ce lot. La mobilité, là aussi concernant la desserte de l'écoquartier. Des améliorations ont été apportées puisque maintenant, le quartier Woody est desservi de 5 h 30 à 21 h 30, par les transports d'Ile de France mobilité et pendant les heures creuses et le samedi, le quartier est desservi potentiellement par les transports à la demande de Melun Nord. La plaine des Sports, la ville a initié l'aménagement de terrains sportifs. Vous avez vu là aussi l'inauguration qui a eu lieu avant l'été. Maintenant, cette plaine des Sports est dotée de quatre équipements sportifs que la ville a cofinancé avec des partenaires, on a eu l'occasion aussi d'en parler. L'aménagement de la RD 695, vous voyez les travaux qui avancent bien maintenant. Ça démarré en décembre 2023. Toute l'année 2024 a été une année fortement impactée par ces travaux et la livraison est prévue pour la fin de cette année. Les frais de liés à la communication de l'Aménageur, ont été conséquents. À fin 2024, c'est 1 072 000 € qui ont été dépensés par l'Aménageur sur une enveloppe de 2 millions. Les dépenses perdurent. La communication des projets s'appuie essentiellement sur la communication de différents opérateurs qui interviennent, puisqu'en effet, de nombreux promoteurs ont travaillé déjà sur ce site et à chaque fois, bien sûr, la communication est liée entre l'Aménageur et le promoteur. Le

bilan financier, vous avez là les quelques chiffres, je vais vous épargner de les relire. Je crois que les deux chiffres importants sont le solde de leur trésorerie à fin 2024, qui est de -28 574 416 €, sachant que leur déficit à la fin 2024 est de -4 219 906 €. Ce déficit, est un petit peu plus important qu'en 2023, eu égard au fait qu'il y a en effet eu cette vente annulée dont je viens de vous parler à l'instant. Voilà. Donc, je suis à votre disposition pour vous donner de plus amples détails. Je vois Madame Giller qui est à fond, donc je vous laisse la parole.

Mr Mebarek : Merci. Madame Gillier.

Mme Gillier : Oui. Merci, Madame Tixier. Simplement, donc là, on est bien d'accord, on est sur le rapport qui est fourni par l'Aménageur. Je vais me permettre quand même, d'avoir une intervention assez longue, je m'en excuse d'avance, mais il y avait quand même pas mal d'éléments qui pouvaient poser un petit peu question, en tout cas dans le récit aussi, qu'a fait un petit peu l'Aménageur. Tout d'abord, pour démarrer en expliquant qu'il n'y a aucun représentant des habitants du quartier au COPIL, entre autres, où ils ne sont même pas invités sur le développement du développement de l'écoquartier. Mais c'est dans la continuité finalement, puisque l'AG de réception des logements, elle s'était déjà faite sans les habitants en 2021. Alors certes, il y avait le Covid, mais on voit quand même qu'une partie des habitants est exclue du développement de l'écoquartier, en tout cas en termes d'accompagnement. Une petite remarque sur la réunion publique qui avait lieu le 7 novembre, il est un peu dommage, c'est ce qu'on m'a remonté, qu'il n'y ait pas eu de flyers dans les boîtes aux lettres pour pouvoir inviter l'ensemble des habitants à venir rencontrer Mr le Maire pour avoir cet échange et avec 80 personnes s'est bien permettre de filer cette information à l'ensemble des habitants, ça peut permettre des échanges un peu plus directs. Sur la question de la procédure de la taxe foncière, donc vous l'avez dit, on en est à : il continue finalement à aller jusqu'à la Cour européenne des Droits de l'Homme. Moi, j'ai une vraie question politique qui se pose. Pourquoi laisse-t-on la parole à l'Aménageur, à tous les événements publics avec la municipalité ? Je veux dire, ils sont en procès avec la Mairie de Melun, ça continue et on leur laisse un espace.

Mr Mebarek : Répondre sur ce point-là. Et puis j'en profite pour répondre sur le point d'avant la réunion publique. Elle a bien été boîtée puisqu'on a fait des flyers dans toutes les boîtes aux lettres du quartier. Vous habitez à Woody ?

Mme Giller : Ah non, mais j'ai un certain nombre de personnes que je connais à Woody qui n'ont pas eu les flyers, c'est pour ça que je vous le fais remonter. Mais si ça a été flyé, très bien. Mais en tout cas, tout le monde n'a pas eu l'information.

Mr Mebarek : Evidemment, on s'est assuré de ne pas mettre ça dans les boîtes aux lettres de vos amis. Non, non non mais c'est une blague ! Non mais on a distribué. Je ferme la parenthèse. Et la salle était pleine.

Mme Giller : La salle 80 sur 3000. Si vous me dites que ça a été fait, on part du principe, ça a été fait, on ne l'a pas lu. C'était cette remarque-là qui mérite plus.

Mr Mebarek : Maintenant, je vois sur l'aménageur : Il est excessivement important que l'Aménageur soit là quand on parle aux habitants, pour une bonne et simple raison que le foncier continue à appartenir à l'Aménageur. L'ensemble des espaces publics, sauf ceux qui ont été rétrocédé, notamment la fameuse place Nelson Mandela ou quelques bouts de rues,

mais tout le reste continuent à appartenir à l'Aménageur et n'a pas encore été rétrocédé. Ce qui explique qu'aujourd'hui, l'Aménageur a la charge de l'entretien des voiries, du nettoyage et de tout ce qui ne va pas. Je veux mettre l'Aménageur en face de ses responsabilités à chaque fois qu'on rencontre les habitants et que les habitants se plaignent parce que telle rue est mal entretenue ou où tel potelets cassé n'a pas été réparé ou que sais-je, et bien je veux le mettre à chaque fois lors de mes réunions, d'ailleurs je le prends à témoin en disant il est là. Evidemment qu'il faut que l'Aménageur soit là. S'il n'avait pas été là, j'assumais pas devant les habitants. Voilà, je referme la parenthèse peut poursuivre.

Mme Giller : Très bien. Mais vous pouvez comprendre aussi que ça choque quand il prend la parole, qu'il soit là pour écouter ce qui se dit, c'est une chose, qu'on le mette en avant, c'est autre chose.

Mr Mebarek : Il répond aux questions qui sont de son ressort. Et à la limite...

Mme Giller : Dans des réunions publiques, je n'ai pas de sujet, Monsieur le Maire, évidemment.

Mr Mebarek : Il y a beaucoup de questions. Quand la voirie n'est pas entretenue, les espaces verts sont dégueulasses, pas tondus, c'est lui qui est responsable et donc ce n'est pas à moi de m'en prendre plein la tête pour des insuffisances de l'Aménageur. Donc il est face à sa responsabilité. Et de la même manière que l'on parlait d'Habitat 77 tout à l'heure, où la ville doit être moteur, on l'est auprès de l'Aménageur vraiment très fortement. Et on a eu des débats assez épiques lors de cette réunion publique où l'Aménageur, je l'ai mis en demeure d'ouvrir cette conciergerie qu'il faisait traîner depuis des mois et des mois et des mois.

Mme Giller : Alors non. Je vais continuer et je sens que vous allez tenter de m'interrompre ou de vouloir me répondre, donc, parce que ça va être assez long, mais ce n'est pas grave, on a du temps. Sur la question des commerces, vous l'avez expliqué, c'est une décision ville, Aménageurs et investisseur. Vous recevez du coup ceux qui veulent venir. Une petite interrogation sur les études des besoins et de marché. Donc on voit que la boucherie est en train d'ouvrir un petit peu en toute discréction dans le quartier. Une interrogation typiquement sur la supérette et l'épicerie bio qui vont être côté à côté. Là, très clairement, se pose la question d'une concurrence sur un marché qui est à peu près équivalent entre les deux activités, et donc la solidité sur du long terme. On se pose des questions sur le type de commerce qui peut être développé et sur la question des marchés afférents. Et si jamais il y a des études, on aimeraient bien en tout cas les avoir. Sur les clauses d'insertion sociale, plus ni moins que la mise en œuvre des clauses des marchés publics, je vous avoue avoir été vraiment estomaquée de voir apparaître trois contrats d'apprentissage et un contrat de professionnalisation, en particulier quand on sait qu'en plus, la puissance publique les finance à hauteur de 6 000 € par an. Donc on est un peu dans le cumul ou non seulement ils bénéficient des clauses sociales, mais en plus ils ont des financements complémentaires de la puissance publique pour... Ça fait un petit peu beaucoup. On aurait aimé avoir un petit peu une autre vision de ce qu'est l'insertion sociale. Ensuite, sur la question de l'aire de jeu, sur la tranche 1, entre ce qui avait été vendu au moment où les logements étaient vendus et ce qui a été mis en place, c'est pas du tout ce qui avait été initialement prévu. La vision première, c'était des espaces de jeux plus grands, plus variés, il devait y avoir d'ailleurs une araignée pour les enfants et l'aire de jeux est en tout cas, ce qui nous est remonté, elle est régulièrement fermée et les enfants en fait escaladent pour passer au-dessus. Il y a déjà eu pas mal

d'accidents avec des enfants, et je pense qu'il faut avoir en tout cas une vraie vigilance pour éviter que nos enfants se blessent sur des promesses pas tenues et le fait que ce ne soit pas forcément accessible. Ensuite, sur les questions de la conciergerie. Alors déjà, il y a un certain nombre d'éléments qui ne sont pas tout à fait dit. Comment ça s'est passé. Donc le village, mis gracieusement à disposition au 1????? juillet 2019. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il n'y avait aucun chauffage l'hiver. Donc moi je dis franchement, laisser des salariés, en particulier des salariés qui viennent de l'insertion par l'activité économique, sans chauffage, quand même, il y a une forme de truc absolument délirant, il n'y avait pas d'eau, mais ça veut dire pas de toilettes pour des salariés. Voilà. Et il y a d'ailleurs eu un constat de l'inspection du travail qui a redressé sur les questions de sécurité des travailleurs pour le coup de la conciergerie à l'époque. Entre ce qui nous explique et comment ça s'est passé, il y a un petit décalage. Ensuite, sur la question de l'AFUL, parce qu'on parle beaucoup de l'AFUL, est ce que l'AFUL, ça fonctionne ? Et qui est responsable de quoi ? Il y a déjà, sur la question des statuts de la structure, c'est quelque chose qui n'est absolument pas clair. l'AFUL, si j'ai bien compris, Prix 13 €, quand il achète un logement, il passe chez le notaire et il s'engage à verser 13 €. Au final, ça arrive à être comme des charges de copropriété. Et ça, c'est géré en fait par le Crédit Agricole Immobilier. Mais ce que ça interroge, c'est que finalement, ces charges de syndic se transforment en conciergerie solidaire, que la puissance publique vient inaugurer. Donc elle va avoir une mission finalement de vie dans le quartier, une partie d'accès, on va dire, un petit peu à des services publics puisqu'il va y avoir des services de La Poste, uniquement financés sur des charges de syndic, et on a déjà des remontées que l'AFUL est la Conciergerie solidaire a déjà des problèmes financiers, alors qu'on vient de l'inaugurer. Et on se pose la question de comment est-ce que ça va tenir économiquement quand on a de plus en plus de gens qui ont acheté et qui ne payent plus l'AFUL. Et ça c'est un vrai sujet, c'est un vrai sujet de construire tout un quartier qui finalement a des financements et, entre guillemets, il s'auto débrouille un peu comme il veut, avec encore l'aménageur qui est tout puissant sur la question de la conciergerie solidaire. Et ça, ça nous, ça nous chagrine et on est inquiets sur le devenir, en tout cas de la place de l'AFUL et de ses financements et derrière, de la conciergerie solidaire, qui a un vrai sens, en tout cas, de l'installer dans l'écoquartier. Sur la question des équipements publics, alors là, je vous avoue je n'arrive pas à comprendre si on a un gymnase ou on n'a pas un gymnase qui est prévu demain, en tout cas. Ce n'est pas hyper clair, sur le terrain multi-activités pareil, c'est très loin de ce qui était prévu et il s'est placé, par rapport à ce qui était prévu initialement, à la place d'un espace vert. Les habitants ne voient pas où vont être les fameux jardins partagés. Alors je pense qu'il y a sans doute une histoire ; d'où la question de mieux associer les habitants à ce qui se passe dans l'écoquartier. Sur la question du groupe scolaire Denis Mukwege ; on est déjà en surcapacité, voilà, avec une nouvelle résidence qui va ouvrir en janvier, avec 40 enfants supplémentaires. On a déjà des enfants qui partent à la cantine pour certains aux capucins. Ça aussi, ça génère beaucoup d'inquiétude chez les habitants de savoir comment vont se passer les futures rentrées scolaires et si on agrandit Denis Mukwege, on l agrandit, comment et où ? Voilà, ... Ah ben je n'ai pas fini. Ah ben non, c'est l'avantage, on reçoit des choses, on les regarde très clairement au vu de comment ça se passe avec l'Aménageur, il est nécessaire de bien vérifier ce qui nous raconte sur comment ça se passe. Sur la crèche des Colibris, il est indiqué en fait dans le rapport que la crèche communale accueille 60 berceaux, donc pour tous les melunais, avec une priorisation sur le quartier. Bah en fait c'est faux. C'est ce qu'indique en tout cas l'Aménageur. C'est faux. Il y a déjà des dossiers qui ont été rejettés, et c'est reporté par les services municipaux à l'inscription en crèche, qu'il n'y a pas de priorisation des habitants du quartier pour la crèche des Colibris. Donc, je pense qu'il faut un petit peu aussi accorder les violons entre ce que raconte l'Aménageur et comment ça se passe en vrai au niveau de Woody. Alors je tourne mes pages.

Sur le bassin de rétention, vous l'avez déjà dit, quand même, ça pose la question de la maîtrise d'ouvrage, enfin, je veux dire, qui a suivi la maîtrise d'ouvrage d'un quartier aussi important pour le développement de Melun. Parce que là, on a des défaillances un petit peu partout. D'ailleurs, fin 2024, le rapport d'expertise, il n'a toujours pas été produit. Est ce qu'on l'a aujourd'hui ou pas ? Puisque le document qu'on a, date de mars de cette année. Et puis pour un écoquartier, c'était un petit remonté en disant « Bah c'est chouette, le compost a été installé comme partout en ville », mais après les autres quartiers, pour un écoquartier, c'était un petit peu compliqué et pas forcément accessible facilement parce qu'il faut faire une démarche pour avoir un badge pour accéder au compost. Donc il faut une démarche volontariste des habitants pour pouvoir accéder au compost. C'est quand même un peu compliqué pour un écoquartier. On se dira qu'il faudrait un petit peu faciliter les choses. Une autre phrase qui nous a interpellé sur la question de la commercialisation par ailleurs, il semblerait que « réalité », et non pas « réalité », je pense que c'est ça, soit en grande difficulté avec des filiales mises en redressement judiciaire. La question c'est, quel impact ça peut avoir sur la suite du déroulement du projet ? On voit sur la question des promesses de vente et là c'est pareil. L'Aménageur nous a écrit son propre bilan. Il nous indique donc que, il y a eu une promesse de vente sur des lots pour un hôtel deux ou trois étoiles en juin 2025. Est-ce que ça s'est confirmé sur l'écoquartier ? OK. Et par contre on a sur la question de la résidence des seniors, ils disent tout et son contraire dans le même bilan. Mais vous avez répondu à cette question-là en disant que ça, ça a été annulé. Mais dans la manière dont s'écrit, ce n'est absolument pas indiqué tel quel. Donc si l'Aménageur pouvait nous donner un document un peu correct, ce serait quand même la moindre des choses auprès de la ville de Melun et des Conseillers Municipaux. Enfin, qui fasse un peu le boulot un petit peu correctement, quoi. Et puis, alors un autre petit élément, moi qui m'inquiète un peu aussi sur la question de l'écoquartier. Il y a des gens du voyage qui viennent à l'écoquartier parce qu'ils n'ont pas de lieu pour s'installer, même si lundi, en Conseil Communautaire, on a fait un vote. Donc on devrait enfin avoir un espace pour les recevoir. Mais en attendant, ça donne l'impression que les habitants, pour certains d'entre eux, font justice tout seul. Je pense qu'il faut regarder de près ce qui est en train de se passer. Et là, il y a quelque chose qui mérite d'être vérifié et en tout cas de tempérer vraiment ces questions-là. Parce qu'on ne peut pas laisser comme ça dériver les choses au sein de l'écoquartier. Et pour revenir, vous me dites qu'on a bien un gymnase sur lequel nous, on met 4 millions et l'Aménageur 1,6 million. Donc, on a bien un gymnase qui va être construit, vous me le confirmez. Et ben on voit quand même pour terminer, je suis désolée d'avoir été un peu longue, ce qu'on constate, c'est qu'aujourd'hui l'écoquartier n'est pas tout à fait rentable, en tout cas pour l'Aménageur. Il y a vraiment une question de défaillance, mais là, pour le coup, elle est collective, elle appartient aussi à la ville. Sur la maîtrise d'ouvrage, on a été absents dans la maîtrise d'ouvrage et on va devoir aujourd'hui suivre l'Aménageur avec lequel on est en conflit pour que ce qui a été promis aux habitants soit ce qu'ils finissent par avoir. Parce que de ces promesses qui ont été données par l'Aménageur, nous, on n'a pas envie que tous les habitants de l'éco-quartier se retrouvent un petit peu finalement à la fois et déçus, même s'il y a des choses qui sont faites. Je ne dis pas que la ville ne fait rien. Et je pense qu'il faut aller un petit peu plus loin parce que derrière, c'est la ville qui prendra le relais. Et là, ça risque de coûter un petit peu cher, s'il faut quelque part pallier aux défaillances de l'Aménageur. Et on voit quand même que sur les frais juridiques engagés, ça leur coûte très cher. Donc, non seulement ce n'est pas rentable, mais ils dépensent assez cher en frais, en frais juridiques, en partie contre la ville de Melun. Bon, on n'a pas trop aimé ce rapport, je vous le partage. Et de la manière qu'ils avaient de vendre tout ce qu'il faisait. Parce que nous, on constate qu'il y a beaucoup de choses qui sont mal faites.

Mr Mebarek : Merci Brigitte, tu ne peux pas de répondre à tout.

Mme Tixier : Non, je ne vais pas être aussi longue, rassurez-vous, d'autant qu'il y a déjà des sujets qu'on a déjà évoqués. Déjà, la première chose, je voudrais rassurer en fin de compte l'ensemble de l'assistance sur le fait de la présence de la ville auprès de l'Aménageur. On ne peut pas imaginer qu'on laisse faire l'Aménageur tout et n'importe quoi. Et ça très objectivement. Ou alors c'est qu'on est tombé sur la tête. Je rappelle qu'à la Maison du Projet, qui est le service de la rénovation urbaine, où se passe tous les projets de la ville, il y a une personne dédiée entièrement à cela, une Cheffe de projet. La directrice du service y passe énormément de temps et la GUSP est également présente par le biais d'un de ces agents qui consacrent au moins 70% de son temps. Alors, si vous voulez bien, j'aimerais quand même qu'on essaye de rétablir les choses. On ne peut pas dire que la ville laisse aller et laisse faire. La grosse difficulté, c'est qu'en fait, l'Aménageur est une société privée et qu'elle a un traité de concession depuis 2011. Comme on l'a rappelé Monsieur le Maire tout à l'heure, on ne peut même pas mettre une poubelle si on a envie de mettre une poubelle au coin d'une rue parce que nous ne sommes pas sur notre territoire. Donc on peut en effet imaginer que la ville laisse faire. Mais non. La ville est partenaire et personnellement, je ne me suis pas inclus dans les personnes qui sont en charge de ce de ce quartier, mais comme l'a dit Monsieur le Maire, un de ces jours derniers, la ville a aussi souhaité qu'il y ait un Elu qui soit dédié. Alors je ne fais pas que ça, mais un Elu qui soit dédié à cet éco-quartier. Je pense qu'on ne peut pas reprocher beaucoup de choses à des organisations qui consacrent autant de personnes, de ressources humaines sur ce type de sujet. Alors qu'est ce qui se passe : D'abord, on a des comités de pilotage, on n'est pas rentré dans le détail, là dans la présentation, des Comités de Pilotage et des Comités Techniques. Il y a des Comités Techniques qui se passent tous les mois, voire certains mois, deux fois par mois, quand il y a nécessité. Les Comités Techniques, vous en avez le contenu dans la notice détaillée. Vous avez des chargés d'opérations d'infrastructure, le directeur d'infrastructure, le chargé de mission. GUSP, la chef de projet, la responsable du service urbanisme, la responsable des chargés d'études et le directeur du service bâtiment ainsi que la responsable du service renouvellement urbain. On ne peut pas dire que la ville lâche l'affaire. Excusez-moi. Ou alors, c'est à n'y rien comprendre. Je ne suis pas sûr que dans beaucoup de services ou dans beaucoup de créations d'actions municipales, il y ait autant de réunions aussi souvent. Et je peux vous certifier, pour y assister régulièrement également, qu'on ne se parle pas que de petites gentillesses, on rentre dans les sujets qui fâchent et dans les vrais sujets qui concernent les habitants, la responsabilité de l'Aménageur et le fait que la ville peut subir des choses. Et en même temps qu'il y a des comités techniques, vous avez également des Comités de Pilotages (des COPIL) qui là aussi, réunissent à la fois des gens de l'Aménageur, des partenaires de l'Aménageur et la ville. Alors, je ne vais pas en être plus long que sur le sujet, mais on ne peut pas dire que la ville regarde passer le train en ne faisant rien, ce n'est pas possible. Par contre, il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas agir. Alors je vous rejoins sur la commercialisation. La commercialisation, ça ne concerne que l'Aménageur et ses partenaires. Je veux parler des partenaires, que ce soient les lotisseurs ou que ce soient les promoteurs. Je rappelle que le lotisseur, c'est celui qui va construire des maisons individuelles et le promoteur, celui qui construit des bâtiments. Et bien là aussi, depuis le début, ça n'a été que l'organisation de l'Aménageur et la responsabilité de l'Aménageur. Nous, comment ça se passe ? Là aussi, il y a eu des fiches de lots qui ont été faites par l'Aménageur, qu'il a déterminé en fonction de l'organisation spatiale de ce foncier, ensuite de quoi ils ont réparti en fonction des lots à bâtir et des promotions immobilières. Nous, nous nous recevons des avis lorsqu'ils ont des pourparlers avec les promoteurs. Des promoteurs viennent nous voir pour envisager de travailler une étude sur le permis de construire. A partir du moment où

nous, alors je dis nous aussi parce que mon collègue Guillaume Dézert est régulièrement aux réunions qui nous réunissent, l'Aménageur, nous, et les promoteurs. Tout cela est fait de concert, mais nous avons des limites. Nous ne pouvons pas imposer quoi que ce soit dans ce domaine comme dans d'autres. Et lorsque la commercialisation a été faite par des commercialisateurs, et je veux parler, là, essentiellement sur la tranche 1 des maisons individuelles, qu'est ce qui a été dit à des probables clients, en tout cas des gens qui s'intéressaient ? On leur a promis monts et merveilles, on leur a dit « vous allez avoir une école la semaine prochaine, votre enfant traversera la rue, il ira à l'école, vous allez avoir des bus qui s'arrêteront juste en bas de chez vous. Vous allez avoir tous les commerces que vous voudrez. Vous achèterez votre baguette de pain 3 h après l'emménagement. Tout ça était faux. Tout ça était faux. Mais qu'est-ce que nous, ville, on a pu faire ? On a pu se fâcher, on a pu exiger, on a pu demander. Mais les choses se sont faites ainsi. Donc on a certainement peut-être quelques failles, mais surtout pas tout ce que vous pouvez nous reprocher. Je dirais aussi sur les équipements publics, il n'y a jamais eu de doute sur le fait qu'un gymnase soit la construction de la ville sur le terrain de la Plaine des Sports. Qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons en effet entendu la déception des habitants, pour les mêmes raisons que la commercialisation dont je parlais à l'instant. C'est à dire qu'en fait, pareil, on leur a dit le gymnase, vous allez avoir un super gymnase avec une salle quinze jours après votre installation. Ben non, ce n'est pas comme ça la vie. Donc déjà, il a fallu que la Plaine des Sports soit restituée à la ville, ce qui vient d'arriver il y a quelques mois, on va dire un an et demi. Et qu'est-ce que nous avons décidé, nous ville, d'investir sur les matériaux qui ont été inauguré donc il y a quelques mois. Donc on a donné satisfaction aux habitants, nous, parce que c'est sur notre foncier plaine des sports que nous avons pu faire, on ne va pas les construire sur le foncier de l'Aménageur. Donc si vous voulez tout ça, il faut entendre. Moi, je passe pratiquement une journée par semaine à aller entendre les uns les autres et comment dirais-je, la GUSP est faite pour ça et l'agent qui s'en occupe est présent en permanence. Il entend les habitants. Les habitants sont des partenaires pour nous, mais malheureusement ils ont été pour certains un peu abusés dès le démarrage. Ensuite vous parlez de réalité. Je pense que là c'est très clair. Cette société nous avait approché. Nous avions d'ailleurs eu des réunions communes avec mes collègues du social et de la santé pour rencontrer ces personnes. On avait été assez loin dans le projet, sauf que, ils étaient décidés à acheter un lot qui, en effet, pouvait produire une résidence pour seniors. Malheureusement, d'une façon tout à fait unilatérale, la société « Réalité » a fait d'autres choix. Est en difficulté, comme vous l'avez si bien signalé. Nous en avons été informés et l'Aménageur a renoncé à vendre à quelqu'un qui ne voulait plus acheter parce qu'il n'avait pas les moyens. Donc, encore une fois, l'hôtel, pourquoi n'y aurait-il pas d'hôtel ? Je veux dire que là, c'est 1 personne, à l'investisseur que nous connaissons bien...

Mr Mebarek : Pour le coup, elle n'a pas dit qu'il n'y allait pas avoir d'hôtel, elle a posé la question est ce qui va arriver ?

Mme Tixier : L'Hôtel va venir. C'est un investisseur que nous connaissons bien, qui a déjà un établissement dans la région. Nous travaillons avec lui depuis très longtemps et nous allons avoir un hôtel. Le permis de construire est déposé et nous allons avoir un très bel hôtel de deux, trois étoiles. Ensuite, je vais terminer là les gens du voyage. Alors, nous avons en effet, tout récemment encore, il y a trois jours, ça a été encore le cas, sachez que nous sommes très vigilants à ce sujet, mais qu'il y a aussi des règlements qu'il faut suivre. Vous êtes au courant, comme tous dans cet espace. Donc, nous avons eu là une réaction des habitants très constructive et partenariale. Pour tout vous dire, moi, samedi à 19 h, j'avais un habitant qui

m'appelait parce que ce Monsieur s'occupe beaucoup de l'association des habitants, me disant voilà ce qui se passe, qu'est-ce qu'on fait ? J'ai pris mon téléphone, j'ai appelé le Maire, j'ai appelé la Police Municipale, j'ai appelé la Police Nationale. Ils ont fait le nécessaire. Les habitants sont restés à leur place, mais simplement ils ont montré qu'ils étaient défavorables à l'installation de ces caravanes. Et ça s'est très bien terminé puisqu'en effet, les gens du voyage ont réussi à partir sans heurts et sans problèmes. Mais ne disons pas que les habitants sont en train de dériver et de faire n'importe quoi non plus. Ils sont encadrés. C'est moi qui tremble. Je caricature, excusez-moi. Mais sur le principe, nous sommes en permanence avec eux.

Mr Mebarek : Non mais non, tu es longue pour une des questions qui étaient longues également, donc tout va bien. Oui Monique, tu voulais ajouter quelque chose.

Mme Cellier : Mais simplement rajouter par rapport aux gens du voyage, que ce sont des personnes qui ne vont pas dans les terrains aménagés. Ceux qui viennent à Woody de temps en temps. Parce qu'on a quand même à proximité un terrain aménagé et sur la commune gérée par la communauté d'agglomération. Et il y en a d'ailleurs pas mal dans la communauté puisque je crois qu'on doit en avoir quatre. Je voulais préciser, mais c'est vrai que les gens comprennent mal qu'il y a un terrain à côté et qu'ils viennent parce qu'ils ne veulent pas payer. C'est cette réalité.

Mr Mebarek : Vous avez été déjà très longue, Madame Gillier.

Mme Giller : Oui, mais parce qu'il y avait beaucoup de choses à dire. Non, mais simplement pour dire je n'ai pas de juge. Enfin, il n'y avait pas de jugement de valeur sur cette question. C'est une observation de friction qui était en train de monter et avec en tout cas des sortes d'invectives aux habitants à y aller. C'est juste ça.

Mr Mebarek : Mais bon, ça a bien été géré, comme l'a dit Brigitte, et c'était pas la première fois d'ailleurs qu'il y avait des installations là-bas. Et à chaque fois, ils ont bien été gérés. Aude qui voulait compléter le propos ou répondre sur la question de la crèche.

Mme Rouffet : Merci Monsieur le Maire. Donc évidemment, on fait en sorte, dès lors qu'on a une demande pour une place en crèche, d'avoir une proximité avec soit, avec le lieu de travail, soit avec le lieu de résidence tant que possible. Quand ça n'est pas possible, on redirige les familles sur des crèches avoisinantes. Et cette façon de faire n'est pas exclusive à Woody. C'est la même règle qui s'applique à tous. Donc on a 60 berceaux qui sont déjà bien remplis et les autres sont dispatchés sur l'ensemble de la ville. On attend d'ailleurs avec très grande impatience l'ouverture des Dauphins prochainement.

Mr Mebarek : Merci. Merci beaucoup Aude. Oui

Mme Dehimi : Et d'ailleurs, on reçoit régulièrement avec Aude les familles et on leur explique justement quel est engagement que la ville a pris. Quel engagement la ville n'a pas pris concernant la crèche les Colibris.

Mr Mebarek : Après, effectivement, c'est une façon pour les promoteurs de faciliter la commercialisation de leur appartement. Ils vendent un peu de rêve aussi ? il y avait Madame Monville qui voulait intervenir avant.

Mme Monville : Non, Madame Gillier à....

Mr Mebarek : OK. Parfait. Très bien. Michaël Guion.

Mr Guion : Oui, je vous remercie, Madame Gillier d'avoir détaillé tous les soucis, dece quartier, Woody je ne vais pas les re détailler, je vais juste les lister parce que on se rappelle qu'au début, il y a un conflit juridique sur la vente des initiales des terrains, qu'on a multiples retards en tout genre, qu'on a eu l'école en retard, les commerces en retard, le gymnase, il est en retard aussi, bien sûr, on a eu l'inondation de la Conciergerie, c'est rappelé dans le rapport, on a l'installation intempestive de gens du voyage, annulation de promesse de vente et même de permis de construire et le fameux bassin de rétention qui est désespérément vide depuis sa construction. Dire quand on n'a pas de chance, on se casse le nez partout. J'ai même relevé quelque chose dans le rapport que je lis tous les ans, que n'a pas relevé Madame Gillier, en page 17, c'est écrit « En ce qui concerne le bois, une plainte a été déposée en janvier 2025 pour abattage d'arbres et revente de bois coupé par des tiers ». Comme quoi quand on n'a pas de chance. Ensuite, je voudrais quand même rappeler que l'Aménageur chouine un petit peu, sur sa marge négative Madame Gillier l'a rappelé, qui s'accentue de 300 000 € cette année, passant de 3 missions 9 à 4 millions 2. Mais je voudrais rappeler que c'est écrit que les frais financiers dus à cet aménagement s'élèvent à 5 millions d'euros. Je voudrais rappeler que l'Aménageur n'est autre que, Crédit Agricole Immobilier, qui est une filiale d'une banque en fait. Donc je pense que le malheur des uns fait le bonheur des autres. Le malheur, en fait, c'est la ville qui le subit avec ses services qui passent un temps fou, dont agents passent un temps fou et c'est à dire indirectement les habitants de Melun, tous les habitants de Melun qui subissent ça parce que ce sont les habitants de Melun qui paient des impôts et qui payent tous ces agents à passer un temps fou à gérer les multiples « pas de chance » de cet Aménageur et qui n'est autre qu'une banque. Et au final, le bonheur, en fait, c'est la banque qui en fait, puisque 5 millions d'euros de frais financiers, c'est la banque qui en profite. Voilà. Et directement, ce sont les habitants de Woody qui se sont installés, qui ont cru à toutes ces promesses qui subissent tout ça. Donc voilà, je voudrais rappeler tout ça, qui sont quand même des choses évidentes et qu'on ne rappelle pas suffisamment.

Mr Mebarek : Merci Monsieur Guion. Le contraire m'aurait étonné puisque tout ce qui sort de votre bouche est négatif. Et vous savez, les frais financiers, que le crédit, que le promoteur, ce soit Crédit Agricole, Immobilier ou un autre, il a des frais financiers auprès d'un établissement bancaire. Il s'avère que c'est le Crédit Agricole, mais le Crédit Agricole, il se fait lui-même refinancer. Vous savez comment ça marche sur les marchés et il y a aussi des coûts. Enfin ce n'est pas si, si simple que vous le dites. Maintenant il ne faut pas non plus exagérer parce qu'on va quand même dans ce quartier, on va à la rencontre des habitants. Il ne faut quand même pas abuser. Ce n'est pas un quartier qui est délaissé, c'est un quartier où les gens sont contents d'être. Les habitants ont bien conscience que ce quartier continue à évoluer et à grandir et ils en acceptent certains plus facilement, d'autres difficilement, mais ils en acceptent les effets aussi négatifs. Mais ils sont très contents des petites briques qui s'ajoutent au fil du temps. Et donc à vous entendre, on a l'impression que c'est la zone où personne ne veut habiter et que sur laquelle en plus s'abat des tuiles comme vous le dites, tous les jours. Mais en fait non, c'est un quartier qui évolue bien, n'en déplaise aux mauvaises langues. Et puis oui, l'Aménageur n'est pas satisfaisant dans tous les engagements qu'il a pris à l'égard des habitants et de la ville. La ville veille au grain pour que ça soit respecté, mais parce que quelque part, dénigrer ce quartier indirectement, c'est dénigrer ses habitants et ce n'est pas admissible. Les habitants ont investi de l'argent dans un quartier, ils sont contents d'y vivre et il faut plutôt les

encourager à faire que ce quartier soit meilleur plutôt que dire qu'on a... Oui, Madame Monville.

Mme Monville : Qu'ils aient investi de l'argent ou pas d'ailleurs, dès lors qu'ils y vivent.

Mr Mebarek : Il y a aussi des locataires qui sont très contents, des gens, des locataires qu'on a relogé, qui étaient dans les immeubles qui ont été démolis dans le cadre du PRU et qui sont très contents d'y habiter.

Mme Monville : OK. Alors moi, ce n'était pas ça que je voulais vous demander. Mais du coup, dans la mesure où l'Aménageur ne fait pas son travail, n'aurions-nous pas là, un moyen d'empêcher non seulement la troisième tranche, mais surtout de rompre ce qui nous lie avec cet Aménageur et qui nous obligerait à lui donner satisfaction et à ce qu'ils construisent cette fameuse troisième tranche. Et je voulais savoir du coup, si vous aviez des nouvelles de la Région de ce côté-là. Donc on peut sortir d'un contrat dès lors que l'un des contractant ne respecte pas ses engagements. Il me semble que c'est le cas de l'Aménageur, et ce serait l'occasion de le faire pour ne pas avoir à détruire davantage de nature à Melun que ce que nous avons fait.

Mr Mebarek : Alors, il n'y a pas de nature qui va être détruite dans le cas de cette tranche trois, puisqu'on a des fonciers qui sont totalement vides de toute végétation, ce sont des friches. Est-ce qu'il est possible de dénoncer tout le traité de concession, sur le fondement d'insuffisance de l'Aménageur sur les sujets évoqués, la conciergerie, le bassin, etc, je pense que non. Les fautes qui pourraient être reprochées pour casser un contrat de concession sont ô combien plus structurelles que celle qu'on reproche aujourd'hui à l'Aménageur. Ce n'est pas ça qui va faire casser la concession et la remise en cause, la tranche trois dont la mise en œuvre, fera l'objet, comme je l'avais dit en Conseil, d'échanges avec le promoteur, pour voir comment les choses se réaliseront sur cette sur cette tranche trois, à quel niveau, quelle typologie et quelle éventuelle réduction de construction ... Sur la Région, je dois vous avouer, Madame Monville, qu'il n'y a plus de sujets, sauf contrôle peut-être du DGS, mais je crois qu'il n'y a plus de sujets, c'est que le SDRIF qui a été adopté en réalité n'obéit pas la capacité pour l'Aménageur de faire la tranche trois. A l'époque, tous les débats qu'on avait eus, j'ai cru comprendre qu'ils étaient en réalité erronés parce que, vous pouvez peut-être compléter Stéphane, mais il y a en réalité pas d'obstacles à ce que la tranche trois puisse être faite sur la base du SDRIF.

Mr Calmen (DGS de la ville) : Non, vous avez raison, pas grand-chose à ajouter. Il y avait effectivement des erreurs de calcul qui ont été corrigées en lien avec la Région. Il nous reste le potentiel foncier pour faire la tranche trois.

Mr Mebarek : Donc l'argument de l'arrêt du SDRIF ne fonctionne plus. Reste un contrat de concession avec trois tranches, dont la troisième, avant sa mise en œuvre, fera l'objet de discussions avec la municipalité. Oui. Madame Monville.

Mme Monville : Les erreurs de calcul dont vous parlez, la Région les a découvertes après que vous ayez envoyé la lettre en lui demandant de supprimer la pastille. Ou bien ...

Mr Mebarek : Il y a eu un débat de techniciens qui m'échappe, je dois vous l'avouer. De technicien d'urbaniste à l'échelle de l'agglo, de la Région. Donc, la conclusion a été de dire

Bon, en fait, il n'y a pas de problème.

Mme Monville : D'accord. Okay.

Mr Mebarek : Donc finalement, tout ça pour rien, quoi.

Mme Monville : Donc il y a un gros problème en fait. Vous allez construire cette troisième tranche...

Mr Mebarek : Vous avez bien entendu ce que je viens de dire. On a trois tranches, une tranche trois qui, dans le cadre du contrat de concession, qui fera l'objet de discussions avec l'Aménageur.

Mme Monville : Alors oui, Alors, moi j'ai bien entendu ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, mais, vous savez aussi et vous l'avez entendu d'ailleurs, parce que je l'ai répété ici des tas de fois, qu'il me semble absurde de continuer à artificialiser la ville qu'il faut absolument préserver les espaces qui ne sont pas encore construits dans la ville et que, effectivement, la Région avec cette fameuse pastille, nous donnait éventuellement l'occasion de le faire. Donc, pourquoi vous tenez tant à cette tranche trois ? Pourquoi vous n'essayez pas, justement de rompre ce contrat ?

Mr Mebarek : Ma responsabilité de Maire de la ville aujourd'hui, c'est d'assurer que, la Ville respecte les engagements et ne soit pas très devant les tribunaux à devoir payer des millions d'euros d'indemnisation. Vous savez, on a connu par le passé ce genre de difficultés. Je veux l'éviter. Donc, il y a un sujet, c'est qu'on ne peut pas dénoncer un contrat comme ça, surtout des contrats de ce niveau d'engagement financier. Si c'était simple de dénoncer un contrat, on l'aurait peut-être dénoncé, mais aujourd'hui ce n'est pas si simple que ça. Donc si la tranche trois va faire l'objet de discussions avec l'Aménageur, l'idée est de voir comment on peut calibrer les choses. Maintenant je reviens sur le sujet, je vous rejoins, Madame Monville, et compte tenu également du réchauffement climatique et tous les impacts que ça a, sur l'artificialisation des espaces, etc, je n'ai pas de problème. Vous partagez aussi, j'imagine, avec moi l'enjeu majeur de création de logements en France et en particulier en région parisienne. Donc la question de loger les habitants de ce pays, elle est aussi prégnante et à un moment donné, il y a quand même un équilibre à trouver entre offrir du logement décent aux habitants et respecter, éviter l'artificialisation. Ce n'est pas aussi simple, donc sur le contrat, il est en cours et on aura des discussions. Allez-y. Madame Monville.

Mme Monville : Oui, alors non, je ne suis pas d'accord avec vous parce que, en réalité, la population francilienne n'augmente pas. La population francilienne est stable en nombre de personnes depuis maintenant un moment, plusieurs années. Enfin, moi, c'est quelque chose que j'observe. Ce à quoi on assiste, et je l'ai déjà dit plusieurs fois ici, c'est en fait à des déplacements de population à l'intérieur de l'Ile de France et on peut comprendre que des gens du 91 et du 93 là où c'est devenu à la fois trop cher et trop dense et parfois difficile quand on a des enfants, se déplacent plus loin pour avoir un cadre de vie est plus agréable. Le problème, c'est que les Aménageurs et les Promoteurs jouent au bonneteau. C'est vraiment un jeu de bonneteau, c'est à dire on déplace des gens et on fait de la spéculation en faisant ça et on gagne de l'argent. Et malheureusement, à chaque fois, on détruit des pans de territoire. Donc nous n'avons en réalité, on peut dégager du logement sans construire du logement. Il y a 20% de logements vacants à Melun. Résorber la vacance de logement est un des moyens qu'a un

Maire, par exemple, de répondre à la demande de logements dans sa ville. Ensuite, il faut penser les choses sur le long terme, construire, du logement... Vous avez quand même entendu parler du recul vertigineux du taux de natalité dans notre pays qui dit des choses, de la confiance que les gens peuvent avoir dans le futur. Donc là, vous nous dites il manque du logement, il manque du logement, mais ça c'est un discours qui est faux, que les chiffres invalides. En fait, il manque du logement parce qu'il y a des gens qui ne peuvent pas se loger, parce que le logement est trop cher et que les gens globalement ne gagnent pas assez pour se loger. Mais ce n'est pas qu'il n'y a pas suffisamment de logements construits aujourd'hui en France. Il y a des zones qui sont en tension, ce n'est pas pareil.

Mr Mebarek : Je vous invite à les consulter les listes d'attente de demandes de logements sociaux. Et on doit être facile à...

Mme Monville : Ne faites pas comme si vous ne compreniez rien.

Mr Mebarek : Non, mais je vous dis, Madame Monville, franchement, je suis...

Mme Monville : Monsieur Mebarek, depuis tout à l'heure, vous me couper la parole...

Mr Mebarek : Non mais je vous réponds là, vous avez terminé.

Mme Monville : Bon, arrêtez de me couper la parole.

Mr Mebarek : Je pensais que vous aviez terminé. Je vais vous répondre.

Mme Monville : Ça fait plusieurs fois que vous me couper la parole, donc arrêtez.

Mr Mebarek : Franchement, je pensais que vous avez terminé.

Mme Monville : Ne vous fâchez pas non plus, parce qu'il n'y a aucune raison de vous fâcher. Essayons de nous parler de manière sereine. Donc, il se trouve Monsieur Mebarek, que vous avez parfaitement compris ce que je vous ai dit, parce que s'il y a une chose pour laquelle je ne vous comprends pas, c'est un idiot. Je veux dire, vous comprenez très bien ce que ce que je dis et donc il n'y a pas de problème là-dessus. Donc, je le répète, je le répète, il y a des problèmes d'accès au logement et ces problèmes d'accès au logement y sont majeurs. Pourquoi ? Parce que les logements sont trop chers, qu'il n'y a pas suffisamment de logements sociaux très sociaux et que par ailleurs, tout le monde en parle, et vous le savez comme moi, le pouvoir d'achat des gens a baissé puisque les salaires ont très largement stagné et que le coût de la vie a augmenté, donc il y a un problème d'accès au logement. Et vous, les libéraux, vous transformez ce problème d'accès aux logements, en problèmes de construction de logements parce qu'évidemment ça vous arrange, c'est votre clientèle. Vous allez permettre à des tas de promoteurs immobiliers de construire du logement en prétendant auprès de la population que le problème, c'est le nombre de logements. Non ! Le problème. Non, mais je vais terminer. Le problème, ce n'est pas le nombre de logements. Le problème c'est l'accessibilité du logement. Et là, le rôle d'un Maire, c'est justement d'essayer de faire en sorte de rendre accessible logement. Le fait qu'on ait détruit beaucoup de logements très sociaux pour reconstruire du logement social intermédiaire ou du logement social de haute catégorie, ça, c'est une politique que vous avez menée et c'est une politique qui doit être encore plus difficile, l'accès au logement. Le fait qu'aujourd'hui vous privilégiez, et dans le montage de la

SPL par exemple, c'est très clair, le fait que vous privilégiez l'accès à la propriété et des logements de type privé, et bien vous rendez plus difficile l'accès au logement dans votre ville. Donc, cessez de raconter n'importe quoi et de prendre les gens pour des imbéciles. Il n'y a pas encore une fois de problème de construction de logements. Il y a un problème d'accès au logement et les 20 % de vacance de logement à Melun, réglez le réquisitionner les logements vides, indemniser les propriétaires et mettez des familles à l'intérieur avec des loyers modérés et des loyers accessibles pour elles. Un Maire peut le faire, un Maire a le droit de le faire. Vous l'avez déjà fait, Monsieur Mebarek ? Non. En réalité, vous n'avez pas de courage sur cette question-là.

Mr Mebarek : OK. Alors le 30??? rapport sur l'état du mal logement en France en 2025, édité par la « Fondation pour le logement », indique que plus de 2,7 millions de ménages étaient en attente d'un logement social mi 2024. Un chiffre record qui s'explique par la production de logements en chute libre, avec 259 000 logements mis en chantier en 2024, dont 82 000 logements sociaux. Le pire résultat depuis 20 ans. Donc le ça, c'est la « Fondation pour le logement » qui dit qu'on ne construit pas assez de logements en France ! Y a-t-il d'autres questions ? On peut délibérer. Très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient. Vous, très bien, vous opposez ? Qui s'abstient ?

Oui oui, vous opposez, j'imagine. Donc le même vote pour tout le monde. D'accord. Qui s'abstient ? Adopté. Merci beaucoup.

Adopté par 6 voix contre et 32 voix pour le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) au titre de l'exercice 2024 présenté par l'aménageur de la concession d'aménagement, la SAS « La Plaine de Montaigu », annexé à la présente délibération.

13 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MELUN, SON MUSEE ET LE CENTRE DE DETENTION POUR COMPRENDRE L'ART LE PATRIMOINE ET L'INSTITUTION MUSEALE

Mr Mebarek : Mathieu Duchesne. Duchenne Convention partenariat.

Mr Duchesne : Merci Monsieur le Maire. Donc la première délibération, il s'agit d'une reconduction de partenariat entre la ville de Melun, son musée et le centre de détention de Melun. Donc ce partenariat, tout comme celui, dont on a déjà parlé la dernière fois entre la médiathèque et le centre de détention, est un partenariat de longue date, il est en vigueur depuis une dizaine d'années et nous le renouvelons chaque année. Cette fois ci, c'est du 1????? octobre au 31 août de l'année prochaine. Très concrètement, pour mémoire, une fois par mois, la conservatrice du musée et sa collaboratrice (son adjointe) vont toutes les deux, à quelques rues de là, au centre de détention où elles animent un atelier de sensibilisation à l'art en général auprès d'une quinzaine de détenus et ça dure à chaque fois 2 h. Il s'agit à la fois d'un atelier théorique et pratique. Nos agents viennent à la prison avec le matériel de quoi, par exemple, réaliser l'encadrement de tableaux ou encore des caisses de transport d'œuvres. J'en passe et des meilleures. Tout est pris en charge par la ville, c'est à dire le temps de travail de nos agents bien sûr, et la fourniture du matériel. Il s'agit encore une fois, d'une action de prévention et d'accompagnement de tout ce que peuvent faire les services de l'Etat pour aider les détenus à se réinsérer une fois sortis. Ce type d'ateliers vient compléter d'autres actions à

l'initiative de l'État comme la mise à disposition d'ouvrages dans une bibliothèque au sein du bâtiment avec des interventions aussi, je crois qu'il y a une conférence, il y a une professeure d'arts plastiques qui intervient aussi, auprès des détenus. Et puis en termes de réinsertion, ils ont aussi la possibilité de pouvoir travailler les uns les autres. Tout ça est lié. La ville, met sa pierre à l'édifice et contribue donc à cette réinsertion qui nous tient à cœur et qui est dans l'intérêt de tous.

Mr Mebarek : Merci. Mathieu. Madame Mothay

Mme Mothay : En tout cas, je tiens à saluer cette convention. Je pense que c'est vraiment donner accès à la culture à des personnes détenues. Je trouve que c'est très, très bien. Je voudrais juste savoir si on connaît la participation des détenus, l'impact sur leur parcours, ce montant et les retombées, en fait. Est-ce que vous avez un retour sur la convention ou pas ?

Mr Duchesne : Comme je le disais, ils sont une quinzaine à participer à chaque fois. Ils ont aussi d'autres cours qui leur sont donnés d'arts plastiques avec une autre professeur indemnisée par l'État. Mais après, on peut difficilement savoir s'ils en ont fait leur métier en sortant. Si j'en crois les agents qui sont vraiment très satisfaits de ces interventions, non seulement à la médiathèque, on en parlait l'autre fois, mais au musée, il leur arrive des fois de venir pendant leurs permissions pour ceux qui ont le droit de sortir, de venir fréquenter tantôt la médiathèque, tantôt le musée sur leur temps libre ou même une fois, je crois qu'ils m'ont raconté ça une fois, c'était une des premières sorties qu'ils ont fait, c'était une sortie définitive et puis ils sont venus d'eux-mêmes fréquenter les établissements. Voilà. Après, en termes de d'insertion professionnelle derrière, on va peut-être pas en arriver là, mais en tout cas, ça les aide à garder de bons réflexes pour la suite.

Mme Mothay : C'est une très bonne démarche.

Mr Mebarek : Très bien. Merci de ces satisfactions. Monsieur Devoghelaere.

Mr Devoghelaere : Oui, merci. Bon, nous on n'a pas grand-chose à dire par rapport à ça. C'est très bien que les détenus aient accès à la culture. Juste, on voudrait profiter de cette délibération, faire une petite remarque. Nous savons que le sénateur Louis Vogel, vous avait auditionné, vous, Kadir, dans le cadre d'une loi, pour que les détenus ne votent plus sur la commune dans laquelle ils sont détenus, mais dans leur ville d'origine. Et donc voilà, on voit qu'ils peuvent avoir accès à la culture, mais plus au vote sur place, et on trouvait ça intéressant de le faire remarquer.

Mr Mebarek : Merci de cette remarque, j'ai pensé pendant toute la présentation de la délib à ce sujet-là et j'attendais la question, mais comme c'est hors sujet, on ne va pas développer. A part que, là où le raccourci est très raccourci, c'est de laisser croire aux Melunais, que dis-je aux français, qu'on a supprimé tout simplement le droit de vote des détenus. Ce qui est totalement faux, parce que quand on lit la littérature de certains, on a l'impression qu'on a empêché les détenus de voter. Aujourd'hui, évidemment, le vote par correspondance et par procuration demeure. Le Conseil Constitutionnel, s'il avait constaté que le droit de vote avait été obéré, il aurait invalidé la loi, premier point. Deuxième point majeur, en disant que, on empêche les détenus de voter là où ils habitent, donc c'est à dire dans la prison à Melun, On oublie au passage de dire que cette réforme, elle a eu pour effet de corriger un élément qui est quand même archi contestable, c'est que, on peut débattre du détenu Melunais, et j'en conviens avec

vous, mais quel est le rapport entre le détenu qui est incarcéré à la prison de Meaux ou celui qui est incarcéré à Réau, quel est le rapport entre ce détenu et la ville de Melun? Moi, je n'ai pas entendu dans les commentaires aller jusque dans ce détail. Voilà. Je pense qu'on peut interroger les habitants de notre ville et de manière générale, les Français de leur dire « Mais vous pensez vraiment qu'il y a un lien entre les détenus qui est dans sa cellule à Meaux et le choix de créer une crèche ou une école à Melun ? » Il n'y en a aucun. Alors peut être que le détenu melunais, il y en a sans doute parce qu'il est détenu ici à sa famille qui vient le voir, il y a un enjeu ; mais le détenu de Meaux et de Réau, moi je ne vois pas le rapport. Mais bon, on referme la parenthèse. Très bien. D'autres questions ? Oui, Madame Monville.

Mme Monville : Bon, je viens de trouver des choses sur notre discussion tout à l'heure, mais je voulais dirais en privé parce qu'on ne va pas revenir là-dessus, mais juste par rapport à cette histoire des détenus ...

Mr Mebarek : ...sur la culture, non pas la loi, franchement on ne va pas... C'est hors sujet, vraiment. On pourra en parler en dehors du Conseil si vous voulez. Non, non, mais là c'est hors sujet.

Mme Monville : Oui, sur la culture alors.

Mr Mebarek : Ah oui, très bien.

Mme Monville : La culture des détenus et de la culture politique des détenus. On sait très bien que vous avez fait ça parce que vous ne vouliez pas qu'ils votent ici, parce qu'ils nous ont permis de passer la dernière fois au deuxième tour. C'est très clair. Tiens, on va arrêter de raconter n'importe quoi.

Mr Mebarek : Madame Mondeville En 2020, l'élection municipale, la loi n'était pas en vigueur pour les municipales.

Mme Monville : Départementales, parce que c'est ça qui nous a permis de passer au deuxième tour. Les détenus votent très majoritairement à gauche. Bon, vous avez fait en sorte qu'il ne vote pas ici pour vous assurer votre élection. Voilà, c'est de mauvaise guerre, mais on a tous compris.

Mr Mebarek : Non mais non ! Mais franchement, ne parlons pas de Melun, ne parlons pas de Melun. Le Maire d'Evry, qui se voit ajouter dans son corps électoral les détenus de la plus grande prison d'Europe qui est située à Fleury-Mérogis. C'est quoi le rapport ? Il n'y en a aucun, aucun. Alors, sur une échelle nationale, il n'y a pas de débat. Mais sur une échelle purement locale, vous pouvez me dire ce que vous voulez, ça ne tient pas la route. Et d'ailleurs, ni le Conseil Constitutionnel, ni le Conseil d'Etat ont un avis différent de ce que je viens de dire. Mais bon, ce n'est pas l'objet de ce soir. On pourra en parler après.

Mme Monville : Alors si vous êtes cohérent avec vous-même, défendez le droit des étrangers à voter aux élections municipales. Ils vivent ici, ils sont ici, ils sont intéressés par les crèches, les places, les cinémas, etc. Défendez la possibilité pour les étrangers de voter aux élections locales. On attend ça dans votre programme, Monsieur le Maire.

Mr Mebarek : Je suis candidat, enfin, je suis le Maire à Melun. C'est un débat qui relève des

parlementaires. Ils sont d'ailleurs dans la salle. Non, ce n'est pas vrai.

Mme Monville : Non, ce n'est pas vrai. Un Maire peut faire des assemblées citoyennes. Il peut faire voter ses citoyens, Il peut prendre des décisions en fonction des votes de ses citoyens. On est d'accord. Et il peut du coup faire voter les citoyens de la ville qui n'ont pas la nationalité française. Si nous arrivions demain au pouvoir dans cette ville, c'est ce que nous ferions.

Mr Mebarek : Je ne vous contredis pas sur le lien qui existe évidemment entre tous les habitants de notre ville et la ville. Qu'ils soient Français ou non, ils vivent la ville, de nos écoles, nos crèches, etc. Je n'ai pas de doute là-dessus. Après ce n'est pas moi qui fais la loi et qui définit la citoyenneté. Passionnant, passionnant. Donc on en est où au fait là ? Oui, on en est à la culture, donc qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée, à conclure entre la Ville de Melun et le Centre de détention de Melun pour une durée allant du 1er octobre 2025 au 31 août 2026.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat et tous les documents y afférents.

14 - CONVENTION PLURIANUELLE DE PARTENARIAT POUR LES ANNEES 2025-2026-2027 ENTRE LA VILLE ET L'EPCF

Mr Mebarek : Toujours Mathieu.

Mr Duchesne : Alors deuxième délibération, celle-ci concerne le renouvellement du jumelage culturel intitulé « Le château prend ses quartiers » entre la ville de Melun et l'établissement public du château de Fontainebleau. Donc, fort du bilan positif des années 2021, 22, 23 et 24, les deux parties le château de Fontainebleau d'une part, et la ville de Melun d'autre part, sous la houlette de l'Etat, du Préfet de Région, ont proposé de renouveler trois ans ce partenariat dont les actions de médiation bénéficient prioritairement, mais pas exclusivement, aux habitants des quartiers politiques de la ville l'Almont, Mézereaux, Plateau de Corbeil et Schumann. C'est à dire qu'on est sur un ratio 80 / 20, on est en priorité sur les quartiers que je viens de citer et le reste de la ville. Quand on a des volontaires qui veulent participer, ils peuvent aussi dans cette limite de 20 %. Concrètement, ce dispositif permet, grâce à la collaboration entre tous les acteurs locaux, dans le champ culturel, dans le champ social, dans le champ de l'éducation, à des habitants, il y en a eu 996 en 2025, d'aller visiter le château, d'une part, c'est la base, avec des visites guidées, d'être sensibilisé à l'histoire de France, à l'histoire de l'art, de découvrir les jardins et le métier de ceux qui y travaillent aussi, avec des rencontres qui sont organisées et puis encore de pratiquer des sports anciens comme le Jeu de Paume. Parce que là-bas, au niveau du château de Fontainebleau, il y a une salle du Jeu de Paume dans laquelle les habitants, parents, enfants et accompagnateurs peuvent jouer, bénéficier de séances quand ils vont là-bas au château de Fontainebleau. Donc à Melun, le centre social Lavoisier, dans le quartier des Mézereaux, est particulièrement actif depuis plusieurs années, dans le cadre de ce dispositif. Les équipes, les parents et les enfants sont ravis de leur escapade au château à chaque fois, il y a toujours de nouvelles surprises, de nouveaux espaces à découvrir et de nouvelles rencontres à y faire. Et pour votre information

aussi dans le Sud Seine et Marne, nous avons donc eu la ville d'Avon et bientôt celle de Montereau, qui bénéficie de ce dispositif, de ce partenariat qui est quand même un partenariat de choix de qualité. Ça représente en termes budgétaire, un budget de 50 000 € qui est remise chaque année au château de Fontainebleau par la Préfecture de Région. Cette enveloppe est dédiée au transport des Melunais, de petits et grands, à l'organisation des visites, aux ateliers qui sont organisés et les sorties en forêt de Fontainebleau, aussi avec des ateliers en forêt, en nature. Bref, cette présente délibération, je tiens à le préciser parce que je sais que la question vous sera peut-être posée et vous est présentée avec quelques mois de retard. Le château de Fontainebleau a pris du retard dans un premier temps, puis nous avons attendu la signature de l'Etat qui s'est fait attendre. Le tout a été signé au mois de mai. On aurait dû vous présenter cette convention au mois de janvier, puisqu'elle est effective depuis le mois de janvier. Nous avons reçu les documents signés, le tout finalisé au mois de juillet, ce qui explique cela CQFD. Et voilà, j'en ai terminé avec cette présentation de délibération. Vous avez donc en copie aussi le programme et la convention pluriannuelle qui vous a été envoyée.

Mr Mebarek : Merci, Mathieu. Vous avez des questions ? Non. Qui s'opposent ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le partenariat entre l'Etablissement Public du Château de Fontainebleau (EPCF) et la Ville de Melun pour une durée de 3 ans, ainsi intitulé jumelage culturel.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle de partenariat pour les années 2025-2026-2027, jointe en annexe à la présente délibération, et ses éventuels avenants ainsi que les actes nécessaires à son exécution.

15 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ENTREPRISE ' REG'ART, COMPRENDRE L'ART ET SON HISTOIRE ' - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mr Mebarek : Mathieu. Délibération numéro quinze.

Mr Duchesne : Troisième délibération pour ma part, c'est concernant le renouvellement du partenariat entre la ville de Melun et la conférencière Annette Gélinet, qui est bien connue des Melunais et qui a créé son entreprise « Reg'Art Comprendre l'art et son histoire » depuis qu'elle n'est plus salariée de la ville de Melun. Dans le cadre de ce partenariat, la ville, comme l'année dernière, se propose de mettre à disposition le studio de conférence à l'Espace Saint Jean à l'étage, afin qu'Annette Gélinet puisse y tenir ses conférences, au nombre de six sur trois thèmes. C'est à dire qu'il y a six conférences et pour chaque thème il y a deux conférences une fois le matin et une fois en fin de journée. Le premier thème c'est sur « Georges Delatour ». C'est très bientôt, dès le 3 novembre. Le deuxième thème, c'est « le sommeil dans l'art » et le troisième thème reste à déterminer. Ce sera en mars 2026. Concernant le tarif d'entrée, il reste identique à celui de l'année dernière, donc 10 € par personne. Cette somme est encaissée par la ville, qui reverse ensuite 80 % de la recette à l'entreprise Reg'Art. A noter, j'aborde la question puisqu'on en a déjà parlé ici même l'année dernière, la ville de Melun est depuis de très nombreuses années, dès lors qu'elle est en coproduction, et c'est valable pour tous les services culturels, reverse toujours 80 % à son partenaire. Donc par exemple, si on prend l'association Altaïr, quand ils viennent au cinéma,

ils font leur présentation, il y a un ciné-débat. Les spectateurs payent leur entrée et les 80 % des recettes sont reversés à Altaïr. Si vous prenez le développement culturel, quand dans une église, il propose à des chœurs, des choristes de venir chanter, le principe est le même. C'est 80 % des recettes qui sont reversés à l'association. Tout ça pour dire que nous sommes finalement fiers et très contents, en tout cas pour ma part, qu'Annette Gelinet puisse continuer ses conférences, qui sont souvent passionnantes, qui sont très suivies par des gens qui la suivent depuis très longtemps, depuis 1985 quand elle a commencé ses conférences, donc elle n'a pas de mal à remplir la salle et puis, on n'aimerait pas qu'elle aille dans une autre commune limitrophe ou un peu plus loin faire ses conférences. Les Melunais la suivent, son fidèle. Donc voici la raison pour laquelle nous vous proposons de renouveler ce partenariat, tout en gardant en tête que celles et ceux qui veulent suivre des conférences à Melun ont quand même l'embarras du choix. Ils peuvent aller se tourner vers l'université inter-âge qui propose des formules certes payantes, mais à des coûts qui restent raisonnables. Il y a des conférences gratuites qui sont présentées, qui sont proposées. J'ai d'ailleurs signé ce soir-là, le contrat. Il y en a huit dans l'année à venir qui vont être proposés gratuitement, sur l'art contemporain à l'espace Saint Jean. Et puis enfin, il y a les amis du musée aussi qui proposent des conférences sur l'histoire de l'art. Les amoureux d'histoire de l'art, sont vernis et ont l'embarras du choix à Melun. Et voilà, j'en ai terminé avec cette présentation, Monsieur le Maire.

Mr Mebarek : Merci. Vous avez des questions qui s'opposent ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat à conclure entre la Ville de Melun et l'entreprise « Reg'ART, Comprendre l'art et son histoire » pour l'organisation de conférences portant sur l'histoire de l'art à l'Espace Saint-Jean, ci-annexée.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat et tous les documents y afférents.

16 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MELUN ET L'ASSOCIATION UNIS-CITE

Mr Mebarek : Aude Rouffet pour la numéro seize.

Mme Rouffet : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit ici de renouveler la convention entre la ville de Melun et l'association Unis-Cité. On a eu l'occasion d'en discuter et on s'y prend en avance, puisqu'il s'agit de mettre à disposition une équipe de jeunes en service civique du 6 janvier 2026 au 14 août 2026. Pour rappel, Unis-Cité permet à des jeunes d'avoir accès à une mission d'intérêt général, du tutorat, une formation civique et citoyenne ainsi qu'un accompagnement sur leurs projets d'avenir. Donc on est très heureux de les accueillir sur nos structures, notamment les centres sociaux de la Boussole, de Lavoisier et de Montaigu. Et je tiens aussi à signaler que le CCAS bénéficie de services civiques via Unis-Cité dans le cadre du programme inter-généreux, dont l'objectif est de lutter contre l'isolement des seniors.

Mr Mebarek : Merci. Des questions ? Non. Qui s'opposent. Qui s'abstient ? Adopté.
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville de Melun et l'association «Unis-Cité», annexée à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

17 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE

Mr Mebarek : Aude, 17.

Mme Rouffet : Oui. Alors cette délibération concerne une convention entre la ville de Melun et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, la CRAMIF. Comme vous le savez, dans les centres sociaux, on offre un bouquet de permanences divers et variés, des permanences sociales, du CIDFF, du Pim's, etc. En plus des activités hebdomadaires, dont j'ai eu l'occasion de vous parler régulièrement des programmations de vacances scolaires et je profite de ce moment pour remercier les services qui se sont mobilisés tout au long de l'été dans le cadre des quartiers d'été, notamment autour de la « dalle à l'Almont », mais aussi sur tout ce qui a été proposé en « Hors les murs » en bas de l'immeuble et lors des mercredis d'été. Pour info, la dernière action de ces quartiers d'été a lieu samedi après-midi, à la médiathèque et porté notamment par le centre social Schumann ; c'est la fête du jeu. Donc, parmi ce bouquet de permanences, on en ouvre une nouvelle avec la CRAMIF qui aura lieu au Centre social Lavoisier. Deux demi-journées par semaine, les lundi et mercredi de 9 h à 12 h 30. À compter de ce mois. D'où la délibération, ça fait écho à un constat conjoint de la CRAMIF et des centres sociaux, des difficultés d'accès à la santé et aux droits qui s'y rapportent pour les habitants de nos quartiers nord notamment.

Mr Mebarek : Merci. Autre question. Non merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention à conclure entre la Ville de Melun et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

18 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION ADPEP 77 ET LA VILLE DE MELUN

Mr Mebarek : Délibération suivante.

Mme Rouffet : Dernière convention pour la soirée. C'est la convention de partenariat entre l'association ADPEP 77 et la ville de Melun. Donc l'ADPEP, c'est l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine et Marne. Ça fait déjà plusieurs années qu'on travaille avec eux et concrètement, cette convention nous permet de prévoir les actions suivantes. Des ateliers collectifs de médiation numérique hebdomadaires dans trois de nos centres sociaux pour lutter contre l'illectronisme, il va y avoir des ateliers où on va créer une adresse email et on va faire les démarches administratives, on va utiliser les outils numériques, il y a aussi la question de l'hygiène de vie numérique, comme on dit, ça,

c'est une première action. L'Autre action va être des interventions, pardon, dans le cadre des ASL, les ateliers socio-linguistique, tout ce qu'on met en place pour que ces groupes de personnes primo-arrivants s'intègrent dans la vie française, ça fait partie du parcours et élaboré par nos formatrices. Troisième levier pour les Pep 77, ce sont les ateliers de parentalité numérique en lien avec le CLAS, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, où on va parler de la gestion des écrans, de la prévention, etc. Et enfin, le Pep 77 nous permet de proposer des colos apprenantes pour les six-douze ans via leur réseau qui est destiné notamment aux QPV. Et ça a permis cette année d'avoir une dizaine d'enfants partis en vacances. Donc c'est vraiment un très très beau projet.

Mr Mebarek : Merci beaucoup. Vous avez des questions ? Non ? Euh qui s'opposent ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté. Merci beaucoup Aude.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention, à conclure entre la Ville de Melun et l'association ADPEP 77 et annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

19 - CONSTATATION DE LA DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'IMMEUBLE SIS 20, BOULEVARD CHAMBLAIN A MELUN - PARCELLES CADASTREES SECTION BC N° 233 ET BC N° 468

Mr Mebarek : Guillaume.

Mr Dézert : Merci Monsieur le Maire. La présente délibération porte sur la constatation de la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'immeuble 20 Boulevard Chamblain. C'est le cinéma « Les variétés ». On a inauguré ce weekend d'ailleurs, le nouveau cinéma. Au préalable bien entendu, il a fallu déménager et il a été établi que le déménagement a été fait le 28 août 2025, donc cessation d'activité pour le cinéma avec une continuité de service, qui a été faite. Pour ça, un procès-verbal de constatation a été établi par un commissaire de justice qui a bien constaté qu'il était désaffecté. Comme je le disais, la Direction des Ressources Humaines a fait effectivement une continuité de service puisque l'ensemble des agents de service du cinéma ont été remis dans ce superbe cinéma. Donc, cette présente délibération, au-delà de la constatation, c'est de prononcer le déclassement de la parcelle BC 233 et de son incorporation dans le domaine privé et de la commune à compter du 15 septembre 2025, et donc d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités et diligences nécessaires et à signer tout acte, document y afférent.

Mr Mebarek : Merci. Merci. Y a-t-il des questions ? Non ? Qui s'opposent ? Qui s'abstient ? Aux positions. D'accord. Abstentions. Merci. Adopté.

Adopté par 2 voix contre et 36 voix pour le Conseil Municipal :

CONSTATE la désaffectation de l'immeuble communal sis 20, boulevard Chamblain à Melun (cinéma « Les Variétés »), parcelles cadastrées BC n°233 et BC n° 468.

PRONONCE le déclassement des parcelles cadastrées BC n°233 et BC n° 468 et leur incorporation au domaine privé de la commune à compter de la date du constat du 15 septembre 2025.

PRECISE que la continuité du service public du cinéma est assurée au 4, rue de l'Éperon à Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités et diligences nécessaires et à signer tous actes et documents y afférents.

PRECISE qu'en application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement.

20 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ABRIS-VOYAGEURS

Mr Mebarek : Délibération numéro 20, Gilles

Mr Ravaudet : Merci, Monsieur le Maire. La convention relative à la mise à disposition d'abris voyageurs, conclue entre la Ville et le Département de Seine-et-Marne, doit être renouvelée pour une nouvelle période de cinq ans. Les termes de cette convention restent inchangés. Elle rentrera en vigueur à la date de signature par les deux parties. A ce jour, 14 abris voyageurs sont actuellement installés sur la commune de Melun. Ces abris concernent le réseau de Seine-et-Marne Express. Il est proposé donc au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition d'abris voyageurs entre le Département de Seine et Marne et la ville de Melun, d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à signer ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Mr Mebarek : Merci, Gilles. Oui Madame Gillier

Mme Gillier : Oui. Juste une petite question pour savoir un petit peu les coûts d'installation et de maintenance, si on a une bonne idée.

Mr Mebarek : Tu as une réponse aux coûts d'installation et de maintenance ?

Mr Ravaudet : Dans ce que vous avez pu lire dans la note de présentation. C'est très explicite et indiqué. Les conditions d'implantation de chaque abri voyageur, les règles relatives à l'éclairage public et aux normes de sécurité, l'entretien des abords, l'interdiction de toute altération des abris, le signalement au Département de tout... Voilà, donc tout est bien signalé et la répartition des charges est la suivante : « Le Département prend en charge les frais de déplacement et de restitution lorsque l'arrêt de bus est supprimé à son initiative, ou lorsque l'abri est jugé dangereux et fait l'objet d'une dégradation répétée. La commune prend en charge les frais de déplacement liés à des travaux de voirie ainsi que les restitutions intervenant à son initiative.

Mr Mebarek : Voilà. Non mais on n'a pas les chiffres.

Mr Ravaudet : Non, mais je ne vais pas vous donner de chiffres parce qu'un déplacement d'un abribus à telle rue par rapport à celui dans une autre rue, les coupes avec du simple au double, tout dépend des conditions du déplacement et des besoins. Donc aucune, aucun prix ne peut être donné.

Mr Mebarek : OK merci Gilles. Y a-t-il d'autres questions ? Merci. Qui s'oppose ? Abstentions. Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Melun, relative à la mise à disposition d'abri(s)-voyageurs, ci annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rattachant.

21 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'APAJH POUR L'INSTALLATION DU SESSAD VILLA MARIE-LOUISE - UNITE D'ENSEIGNEMENT EN ELEMENTAIRE AUTISME

Mr Mebarek : Pascale Gomez. Délibération suivante.Mme Gomez : Merci Monsieur le Maire. Les délibérations 21, 22 et 23 portent sur des conventions de mise à disposition de locaux par la ville de Melun, au bénéfice de l'établissement médico-social dénommé Villa Marie-Louise dont le siège est à Montereau. Cet établissement est géré par l'association APAJH. A Melun, sont implantés depuis 2019, au sein du groupe scolaire Jean Bonis, une Unité d'Enseignement Maternelle, une Unité d'Enseignement Élémentaire, toutes deux dotées de personnel spécialisé Education Nationale, et un SESSAD qui regroupe les personnels du médico-social chargé de la rééducation. Il s'agit de permettre simplement, la poursuite de la scolarité des enfants notifiés par la CDAPH et affectés par l'Education Nationale dans ses dispositifs de scolarisation adaptés, ainsi que la poursuite des accompagnements médico-sociaux par la mise à disposition de ces salles jusqu'au 31 Aout 2028. Il vous est donc demandé d'approuver les conventions 21, 22 et 23.Mr Mebarek : Merci, Pascale. Oui, Madame Prim.Mme Prim : Moi je voudrais en profiter pour parler de la situation de l'école Jean Bonis, parce qu'à chaque fois que nous visitons cette école, on est frappé par les nuisances liées à la grande circulation.Mr Mebarek : Franchement, ce n'est pas l'objet de la délibération. Non. Vous poserez une question si vous le souhaitez au prochain Conseil, mais là ce n'est pas l'objet de la délibération. Honnêtement, sur ce sujet.Mme Prim : Les enfants autistes sont très sensibles à ces exigences. Ben si.Mr Mebarek : Ce n'est pas l'objet de la délibération.Mme Prim : Mettre à côté d'une route dont on a enlevé les arbres, c'est un vrai problème. Mais je ferai une question Orale.Mr Mebarek : Oui voilà, en faites une question, c'est mieux, comme ça on vous répondra de manière précise avec les éléments du Département, la programmation de ce qui va être refait, les arbres qui vont être replantés, la piste cyclable et.Mme Prim : Les nuisances qui vont être faites...Mr Mebarek : La clôture qui va être réinstallée, pistes cyclables, cheminements piétons pour permettre à la fois aux piétons et aux usagers du vélo de se rendre à l'hôpital...Mme Prim : Vous ne voulez pas que j'en parle, mais vous en parlez ?Mr Mebarek : Non, mais vous aurez tout ça par écrit. Donc sur la délibération en tant que tel, vous avez des questions ? Non, Madame. Madame Gillier.Mme Gillier : Alors, nous, on votera favorablement aux trois délibérations. Mais j'en profite quand même, pour le coup pour parler du sous-investissement pour accompagner nos enfants qui sont porteurs de handicap et

qui vont se retrouver, pour le coup, scolarisés, sur lesquels, en plus, l'Education Nationale ou les moyens mis en place par le Gouvernement sont très, très loin de répondre aux besoins en laissant les familles un petit peu seuls. Et on a tellement peu de structures d'accueil de nos enfants porteurs de handicap que certains n'ont pas non plus la capacité de se retrouver en milieu scolaire. C'est absolument terrible de faire face à ce vide-là. Et une grosse pensée en tout cas pour les parents qui se retrouvent souvent très très seuls et très isolés, sans aucune solution. Donc là, il y a un espace pour essayer d'accompagner, mais c'est extrêmement dramatique. Et la ville de Melun n'est pas à part du reste de la France. Mais c'est dramatique de laisser des parents et des enfants dans des situations pareilles.Mr Mebarek : On souscrit totalement à vos propos et les élus locaux qui ont fait remonter ces difficultés ; d'ailleurs on parle d'autisme, mais c'est de manière générale toutes les difficultés de santé mentale, on a atteint un niveau qui ... on parle même plus de niveau d'acceptabilité. C'est un profond mal de notre société aujourd'hui, le traitement des enfants qui sont en situation de handicap et notamment mentale, mais oui, malheureusement, on n'a pas, nous, à l'échelle locale, assez peu de pouvoir. Oui, Pascale.Mme Monville : L'autisme n'est pas un. N'est pas un handicap mental.Mr Mebarek : Non, mais je parlais des autres. Quand je parlais des autres, je parlais des autres.Mme Monville : L'autisme est un handicap dans la relation sociale, ce n'ets pas un handicapMr Mebarek : Tout à fait comme d'autres troubles. Le TDAH c'est un trouble.Mme Monville : Tout à fait. On parle plutôt de spectre maintenant, parce.Mr Mebarek : Ce ne sont pas des maladies, en tant que tel. Attends, Pascale voulait compléter après je te passe...Mme Gomez : Moi je voudrais juste simplement préciser s'il faut le faire encore, que les équipes pédagogiques ont tout notre soutien. On est très au fait de ce qui se passe dans les écoles. Qu'on les soutient, qu'on poursuit contre vents et marées, l'accueil individualisé, personnalisé des familles. Pas plus tard que tout à l'heure avant le Conseil Municipal. Je tiens à remercier l'ensemble des Directions et des agents des services enfance et éducation ainsi que les centres sociaux pour leur engagement.Mr Mebarek : Merci, Madame Mothay.Mme Mothay : Je dois dire que nous aussi, notre groupe va voter en faveur de ces conventions qui sont effectivement essentielles, mais je pense aussi, quand même qu'il est important aussi, même nous en tant que commune, de pouvoir faire entendre cette réalité à nos partenaires, que ce soit l'Etat, l'ARS, la DASEN. Parce que, dans le cadre de mon travail, effectivement, j'ai rencontré des familles qui étaient sans places et c'est effectivement catastrophique. Ces familles qui se sont senties, se sentent à l'abandon et je pense que la ville doit pouvoir jouer aussi un rôle dans l'accompagnement de ces familles. C'est-à-dire, que la ville rencontre ces familles.Mr Mebarek : Oui oui, on le fait .Mme Mothay : Non, non mais je. Sais que, quand je rencontre des familles, elles me disent qu'elles ont vu des gens à la ville. Mais effectivement, je pense quand même que c'est un sujet qu'on devrait prendre à bras le corps parce que ça devient un sujet vraiment très très importantMr Mebarek : On est d'accord. Oui, Giovanni.Mr Recchia : Je vais répondre d'une façon globale.Mr Mebarek : Ah, tu vas répondre ? On t'a posé une question ? (rires)Mr Recchia : Là vous parlez quand même d'un petit sujet ... Juste pouvoir par rapport à la ville, parce qu'elle fait des remerciements. Je pense que Pascale a été là parce que, au-delà de ce qui n'existe pas dans le Département, pour les enfants, ça n'existe pas non plus pour les adultes. Je pense que ça, c'est pour ceux qui l'ont su parce qu'elle a été là à un moment donné où, franchement, c'était après la fin du Covid. Et justement au niveau de la ville, je pense que les services et Pascale, en tant qu'Elu à l'handicap, étaient là pour apporter des réponses que le centre médical n'apportait pas. Donc il y a des réponses de la part de la ville et surtout de la part des Elus. Et je suis encore à lui dire merci.Mr Mebarek : Merci.Mme Gomez : Juste, j'ajouterai très rapidement que la ville fait encore un effort supplémentaire puisque nous allons avoir un agent, une éducatrice de jeunes enfants qui va être vraiment positionnée sur l'accompagnement des équipes, des familles et des enfants. C'est un poste

totalement novateur.Mr Mebarek : Oui, et elle va faire le lien dans les différentes structures en plus. Merci beaucoup. Donc pour cette délibération Unanimité j'imagine. Merci.
Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition de locaux sis dans le groupe scolaire Jean Bonis, avec l'APAJH pour l'UEEA rattaché au SESSAD Marie-Louise, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

22 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'APAJH POUR L'INSTALLATION DE L'ANTENNE SESSAD VILLA MARIE-LOUISE - UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME

Mr Mebarek : Suivante, la numéro 22 même vote ? Alloué. Non mais on en délibère, on délibère.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition de locaux sis dans le groupe scolaire Jean Bonis, avec l'APAJH pour l'UEMA rattaché au SESSAD Marie-Louise, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

23 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'APAJH POUR L'INSTALLATION DE L'ANTENNE SESSAD VILLA MARIE-LOUISE

Mr Mebarek : 23, également. Parfait. Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de renouvellement de mise à disposition de locaux sis dans le groupe scolaire Jean Bonis, avec l'APAJH pour l'installation du SESSAD Marie-Louise, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

24 - MISE EN PLACE D'UN TARIF SPECIAL POUR LES "SEANCES EVENEMENTS"

Mr Mebarek : Délibération numéro 24. Odile.Mme Razé : Merci Monsieur le Maire. Le nouveau cinéma municipal « Les variétés » veut enrichir son offre et proposer aux Melunais des séances évènements. Ce sont des contenus ponctuels et limités dans le temps sur la base d'un visa exceptionnel. Il s'agit de longs métrages, d'épisodes inédits, de séries ou de spectacles vivants comme des concerts, du théâtre, des opéras et des ballets. Ces séances peuvent-être diffusés en direct ou en différé. Pour ce type d'évènements, le prix est fixé par le distributeur. Ce tarif est non négociable et ne trouve pas toujours sa place dans notre billetterie

actuelle. Il est donc proposé de créer un nouveau tarif qui serait le tarif « Opération Spéciale » permettant d'adapter temporairement la billetterie afin de s'aligner sur l'offre des distributeurs et d'éviter tout écart de caisse. Les tarifs seraient compris entre 5 et 35 €. Vous voulez quelques exemples ? Par exemple, ce serait un programme de dessin animé pour des tous petits. Ce seraient des concerts, les places seraient à 20 €. Ce serait un marathon de dessin animé japonais sur un week end. Donc une place pour être à 10 € et 20 € pour les trois places. Il y aura aussi des places de pièces de théâtre de la Comédie française, des opéras et ballets du Royal Opera House qui pourraient atteindre jusqu'à 35 €. Donc ces opérations visent forcément à renouveler les publics et attirer les jeunes notamment. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la création, dès demain, 3 Octobre, d'une catégorie tarifaire dérogatoire qui serait « Opération Spéciale » applicable aux séances identifiées précédemment, de fixer le prix de cette catégorie dans une fourchette de 5 à 35 € et de préciser que ce tarif n'est pas cumulable avec les offres des autres réductions, c'est tarif unique.

Mr Mebarek : C'est tout Odile ? Tu nous as un peu laissé sur notre champ, là, d'accord.

Mme Razé : Voilà donc. Donc Monsieur le Maire, pourriez-vous... Mr Mebarek : Je vais, on va...

Mme Razé : Exécuter cette possibilité de mettre à jour la tarification.

Mr Mebarek : OK. Donc délibération sur ce tarif, « opération spéciale ». Une question de Madame Monville.

Mme Monville : Je voudrais simplement savoir, Odile, ça veut dire que les gens, les habitants de Melun qui payent normalement 5 € ou 6 maintenant,... d'ailleurs, ce n'est pas étendu à l'ensemble des habitants de la communauté d'agglo, c'est que les habitants de la ville, là, pour le coup, ok. Et vous ne l'avez pas l'intention de faire un tarif quand même pour les habitants de la communauté d'agglo ?

Mr Mebarek : Pas pour l'instant. C'est vrai que le Président de l'agglo m'en a parlé. Il pense c'est non. Je vais vous dire après c'est 9 €, c'est ça ? Hors ville, c'est 9 €.

Mme Monville : Oui. Du coup c'est combien la cartonnerie ?

Mr Mebarek : Quatorze ou quinze. Donc il y a quand même encore une marge.

Mme Monville : Il y a quand même un delta assez important parce que si on veut faire vivre cet équipement, c'est quand même un des arguments importants.

Mr Mebarek : Oui, oui, vous avez raison.

Mme Monville : Non, juste simplement, ça veut dire que quand même, les Melunais vont garder un tarif préférentiel quand il y aura ces événements ou le tarif des Melunais va s'aligner sur le tarif de l'événement ?

Mme Razé : Non, c'est ce que j'ai précisé, ce sont des tarifs uniques. C'est à dire qu'on ne peut pas négocier avec le distributeur. Ce n'est pas du cinéma, ce sont des œuvres, c'est de l'opéra, c'est des concerts. Et c'est vrai que c'est le producteur qui va nous fixer le tarif. Et le tarif n'est pas négociable, il est unique. Qu'on soit personnes âgées, qu'on soit chômeur, tout public. C'est un plus, c'est une opération spéciale.

Mr Mebarek : Opération spéciale. Donc Tom Cruise, il viendra pour la première inauguration. La première séance, c'est ça. En hélicoptère.

Mme Razé : Par exemple. C'est prévu, hein ? (Rires)

Mr Mebarek : Très bien. D'autres questions ? OK. Qui s'opposent ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté. Merci Odile.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE la création, dès le 3 octobre 2025, d'une catégorie tarifaire dérogatoire « Opération spéciale », applicable exclusivement aux séances explicitement identifiées comme évènementielles, y compris spectacles vivants en direct ou en différé, séries évènementielles et opérations à visa exceptionnel.

FIXE le prix de cette catégorie dans une fourchette de 5 € à 35 €, déterminé séance par séance en cohérence avec les informations communiquées par le distributeur et la nature de l'évènement.

DIT que ce tarif n'est pas cumulable avec les autres réductions, abonnements ou cartes en

vigueur et qu'il ne vaut que pour la séance concernée.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure d'exécution utile, à actualiser les paramétrages de la billetterie et à signer toute pièce nécessaire.

25 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT "FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES" - HANDICAP ENFANCE - EAJE DE LA COMMUNE DE MELUN - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - ANNEES 2025-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mr Mebarek : Angelica numéro 25.Mme Dehimi : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la convention d'objectifs et de financement « Fonds publics et territoire handicap enfance », entre la CAF et la ville de Melun. Dans le cadre de cette convention, le projet de la ville de Melun s'appuie sur le fonctionnement de la halte-garderie, Poussinet, Loupiot et également sur le poste d'éducatrice référente de l'accueil individualisé qui intervient dans les différentes structures de la ville. Pascale tout à l'heure, a évoqué dans le cadre de notre convention, que ce poste va être mutualisé et avec la petite enfance, mais également avec les services scolaires. Le montant qui est alloué par la CAF dans le cadre de cette convention c'est 28 740 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'approver les termes de la Convention et autoriser, Monsieur le Maire de la signer.Mr Mebarek : Merci. Euh oui Jason Devoghelaere.Mr Devoghelaere : Oui, donc nous voterons pour. Mais tant qu'à parler de social, je voudrais profiter de cette délibération pour rappeler deux choses. La Sécurité sociale a été créée par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945. Dans deux jours, ça fera 80 ans que la sécurité sociale existe en donnant aux travailleurs et à leurs familles une sécurité nouvelle pour conjurer l'infortune. Elle apparaît bien comme l'un des héritages les plus profonds et les plus durables de la libération. Ambroise Croizat, Député communiste puis ministre du Travail et de la Sécurité sociale, joue un rôle essentiel dans sa création, ainsi que la retraite par répartition, les comités d'entreprise et les conventions collectives, les heures supplémentaires réglementées et la médecine du travail. La Sécu est le produit du travail syndical et du PCF. Une seule caisse contre tous les risques de la vie, ainsi qu'une carte de salariés permettant d'élire des comités de salariés qui ont géré les caisses. Ni l'État ni le patronat n'avaient droit de regard dessus. Ce système fonctionnait très bien et nous était envoyé à travers le monde. Mais il y a eu la casse de ce système en continu, de la sécu et des services publics. Ce qui m'amène à mon deuxième point. Aujourd'hui, les travailleurs sont en grève. En cause, des choix qui conduisent à une dégradation grave et inacceptable des conditions de vie et de travail. Avec la confirmation du gel du point d'indice pour la troisième année consécutive, une retenue de 10 % par jour sur la rémunération en cas d'arrêt maladie ordinaire, le maintien du jour de carence, l'absence de rétablissement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, le blocage de toutes les promotions catégorielles, la remise en cause de la cinquième semaine...Mr Mebarek : On a compris, c'est un peu hors sujet ou même un peu piégé, là, mais si vous avez trois mots terminez. Mais j'ai Madame Prim tout à l'heure, je l'ai, interrompu, Donc...Mr Devoghelaere : Je comprends et je trouve important que, sur une ville Préfecture, un jour comme celui-ci, que ces éléments soient rappelés. Après tout, cela concerne aussi les habitants et les services de notre ville. Donc voilà. Juste pour finir, la désindexation des retraites provoquant un abattement de 10 % sur les petites pensions, le doublement des franchises médicales et la suppression de deux jours fériés. Donc je termine mon intervention sur une citation d'Ambroise Croizat. « Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort, mais une étape nouvelle de la vie. Et jamais

nous ne tolérerons que ne soit rogné un seul de ces avantages. Nous défendrons à mourir avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès. Ne parlez pas d'acquis sociaux, mais de conquis, car le patronat ne désarme jamais ».Mr Mebarek : Merci. Vous aurez double dose la prochaine fois, Madame Prim. Désolé. Mais faites votre question c'est mieux. très bien. Donc ..C'est des parties communistes et ce n'est pas partis socialiste. Parti socialiste, c'est les 35 h.Mme Gillier: C'est aussi la sécurité sociale. On est à deux jours des 80 ans de la Sécurité sociale. On a eu plusieurs délibérations où, avec des financements qui viennent de la sécurité sociale. On peut se dire que c'était un peu peut être hors-sujet, mais c'est important aussi que les Melunais comprennent que les fonds qui sont investis dans la ville de Melun pour qu'on garde nos enfants, que derrière tous les travaux qui peuvent être menés avec la CRAMIF sur tout notre environnement, ce sont des financements qui viennent de la sécurité sociale, gérée encore un peu par les partenaires sociaux sur les actions sociales. Donc ça permet aussi de le rappeler à deux jours de l'anniversaire.Mr Mebarek : Merci beaucoup. Mme Monville : Ça, c'est quand le PS se rappelle qu'il est de gauche. En général, c'est la veille des élections.Mr Mebarek : Elle a un peu raison, elle a un peu raison.Mme Giller : Je vous laisse à vous, à vos interprétations, mais en tant que syndicaliste de gauche, je n'ai pas de leçon à recevoir de ma camarade. (rire)Mme Monville : Non mais c'est tellement drôle quoi ! Je veux dire, c'est tellement drôle quoi. Faut arrêter avec l'hypocrisie. La loi travail, c'est qui ? qui l'a faite ? On va arrêter quoi !Mr Mebarek : Allez, on va délibérer s'il vous plaît, S'il vous plaît, on va délibérer. Mais Joyeux anniversaire à la Sécurité sociale. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. A adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement « Fonds Publics et Territoires » – Handicap Enfance 2025-2026 pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Ville de Melun, ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces y afférent.

26 - ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS PAR LE CENTRE DE GESTION 77

Mr Mebarek : Dernière délibération. C'est une convention avec le Centre de Gestion pour fixer les modalités d'organisation des concours, et d'exams professionnels des agents communaux. Donc vous avez cette convention qui est annexée à la délibération et une convention qu'on passe régulièrement. Voilà, il y a des questions très bien. Qui s'opposent ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté.

Adopté à l'unanimité le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer la présente convention ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Mebarek : Alors, on a Madame Prim qui avait posé une question. Vous voulez la lire et je répondrai ensuite.

Mme Prim : Alors, ça concerne votre arrêté avenue Thiers, que nous soutenons. Cependant, au vu de la publication de l'arrêté municipal interdisant le transit et le transit des poids-lourds sur l'avenue Thiers, mesure que nous appelons de nos vœux et soutenons depuis longtemps, et compte tenu des résultats chiffrés de l'étude de la Préfecture qui souligne la forte proportion de poids lourds en simple transit à Melun et les nuisances pour les riverains dont nous saluons la mobilisation au passage, nous souhaitons faire le point officiellement sur une situation que nous craignons de voir se résigner, se réduire à un simple effet d'annonce. Nous avons en effet relevé que Mr Parigi, Président du Conseil Départemental de Seine et Marne, a publiquement exprimé ses réserves lors de l'inauguration de la place Saint Jean et nous savons que la Préfecture ne soutient pas à ce jour l'arrêté municipal. Dans ce contexte et dans un souci de transparence auprès des habitants comme des Elus, nous demandons où en est la procédure d'examen de l'arrêté par la Préfecture et le Département ? Y a-t-il eu un retour officiel de ces institutions, notamment de Mr Parigi ? Et au regard des oppositions institutionnelles et des démarches des lobbys du secteur, se pourrait-il que la pleine application de l'arrêté soit compromise ou qu'il n'entre tout simplement pas en vigueur ? Une concertation réelle est-elle engagée avec les communes et agglomérations environnantes afin d'envisager des mesures coordonnées à l'échelle intercommunale ? Ce point a-t-il été abordé en Conseil Communautaire ? Si l'arrêté devait être maintenu. Quels moyens opérationnels sont prévus concrètement pour garantir et contrôler son effectivité, contrôles de police, signalisation, conventions avec les plateformes GPS, que sais-je ? Dans l'attente de vos éléments de réponse. Alors là, c'est la formulation écrite, on peut la passer.

Mr Mebarek : Merci, merci pour cette question. Ça nous permet effectivement d'évoquer le point au Conseil. Premier point, ce sujet de la circulation des poids lourds a été le premier sujet que j'ai évoqué avec le Préfet quelques jours après mon élection en tant que Maire. Donc nous étions en octobre 2023 et on s'est rencontré dans les jours qui ont suivi, lors d'un déjeuner de travail, tous les deux en tête à tête, et j'avais un certain nombre de sujets. En premier j'évoquais, avant la sécurité, avant le logement, c'était le transit de poids lourds. Pourquoi je dis ça ? Je le dis parce que je rejette, avec la plus grande force ce que je peux entendre que ça serait une sorte de ficelle électorale que j'aurais, que je tirerais à quelques mois des élections. La saisine, d'ailleurs, les courriers qui avaient été adressés, co-signés par le Président du Département, le Maire de Melun et les Maires de l'agglomération, datent des jours qui ont suivi le déjeuner avec le Maire. Tout ça, c'est daté, les courriers peuvent ressortir. Il y a eu un travail long qui a été initié en réalité, parallèlement à l'intervention de l'association Clap Clap qui, était également parallèlement intervenu. Mais il n'y a pas de cause à effet entre mon intervention et l'association. Il s'avère que ça s'est fait parallèlement, et le travail de Clap Clap a permis de d'alimenter la municipalité dans le débat qu'on a eu avec l'État. Et moi, je les en remercie, on est totalement aligné sur la démarche à part que ça a pris du temps parce qu'il a fallu déjà faire comprendre au Préfet qu'il y avait un problème et qu'il fallait quantifier ce problème. Chose qui n'était pas encore totalement claire parce que le Département avait une vision qui était erronée sur cette quantification du trafic de transit, en indiquant que ben non, ce n'est pas du transit, il vient de livrer le territoire. Il a fallu se mettre d'accord sur une étude, la diligenter, la faire faire, avoir les résultats, etc. Ça a pris effectivement un an. Les résultats vous les connaissez, ils ont été publiés dans le communiqué, dans l'arrêté, etc. Ça nous amène

à un arrêté qui a été pris au mois de juillet, parce que l'étude nous a été livrée dans le cadre d'un COPIL avec l'État au mois de juin, toute fin juin 2025. Suite à ces résultats en réunion de COPIL avec le Préfet, le Département, la DDT, le Préfet, m'interrompre en demandant : « Monsieur le Maire, du coup, qu'est-ce qu'il en est ? Que comptez-vous faire ? » Donc je le dis, je vais prendre un arrêté. Je ne les ai pas pris par surprise. Cet arrêté, je l'ai pris 1^{er} septembre avec une entrée en vigueur effectivement au 1^{er} novembre. L'idée étant, de laisser suffisamment de temps pour recevoir les objections parce qu'il y en a effectivement des objections. Déjà, des objections des opérateurs. J'ai reçu un courrier de la Fédération des Agriculteurs de Seine-et-Marne, FDSEA, j'ai reçu un courrier d'une Fédération Transporteurs, j'ai reçu des courriers de Maires, pas de l'agglomération, mais de Maires hors agglomération qui s'inquiètent, et évidemment, j'ai reçu dans le cadre de l'adoption de l'arrêté, parce que, avant l'adoption de l'arrêté, le 1^{er} septembre, il fallait que je sollicite effectivement l'avis de l'État, j'ai donc sollicité l'État en lui adressant le projet d'arrêté en juillet et l'État et le Président du Département ont effectivement émis un avis réservé. Pas tant qu'ils ne partagent pas le diagnostic, parce que maintenant, tous les trois, enfin je ne parle même pas d'agglomérations, on est totalement alignés. Les trois partagent le diagnostic qu'effectivement il y a un trafic de transit trop important à Melun qu'il faut pouvoir réguler. Face à ce constat, je dis ok, je n'attends pas. Et il faut forcer le destin, il faut forcer l'ensemble des parties prenantes à bouger. Je n'attends donc pas, comme le souhaitait le Département et l'état, je ne peux pas attendre qu'une autre étude soit lancée, qui vient d'être lancée. Il y a une nouvelle étude qui a été lancée de façon à identifier des chemins alternatifs, des voies alternatives qui seraient offertes aux transporteurs, etc. Sachant qu'il en existe un chemin alternatif, c'est rester sur l'autoroute. Manifestement, ça semblerait ne pas suffire. Et on nous dit il en faut d'autres. Donc l'État nous dit « on va continuer à faire des études pour voir quels chemins alternatifs peuvent exister ». Qu'ils fassent leurs études. Mais pour maintenir la pression, moi je maintiens l'arrêté qui entrera en vigueur le 1^{er} novembre. Effectivement, l'État est contre parce que ça a pour effet, dès le 1^{er} novembre, de créer ce droit positif dans la commune qui fait que moi, je pourrais envoyer les agents de Police Municipale faire des contrôles à l'entrée de la ville et verbaliser les poids lourds qui entreront. Cet arrêté entrera en vigueur. Entre 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre, on laisse le temps néanmoins à la discussion, à la concertation, avec les agriculteurs à qui je vais devoir faire une réponse parce qu'ils s'inquiètent de ne pas pouvoir aller desservir les moulins à Vaux le Pénil, les silos, pardon, les betteraviers qui s'inquiètent de ne pas pouvoir traverser la ville. A tous, je vais devoir répondre. D'où ces deux mois de concertation. Maintenant, que va t'il se passer ? L'état va sans doute déférer parce que la responsabilité de l'État, c'est s'assurer qu'il n'y ait pas d'effets de dommages collatéraux ailleurs que dans la ville Préfecture. Et donc il va sans doute déférer devant le T.A pour nous forcer à faire différemment, ou par exemple, à attendre le résultat des études d'identification de chemins alternatifs en concertation avec le Département et qui nous amènerait à dans plusieurs mois et à prendre un nouvel arrêté dans lequel on dira qu'il est interdit de passer à Melun parce que vous pouvez passer par là, là, là et là. Aujourd'hui, l'arrêté que j'ai pris n'identifie pas les schémas alternatifs, les voies alternatives. Je le dis, il en existe, mais sans les fixer. L'Etat, lui, a besoin qu'on puisse les fixer et pour ce faire, il nous renvoie à l'étude Machin. J'aurais pu dire ok, bon, on ne prend pas d'arrêt, on attend, mais en fait non, il faut maintenir la pression. À la fin, soit ces schémas alternatifs sont trouvés et on a toutes les réponses juridiques à tous les opérateurs, les entreprises pour leur dire qu'il n'y a pas de problèmes, vous n'avez pas à passer à Melun parce qu'il y a l'autoroute, il y a telle ou telle autre, auquel cas, l'arrêté, serait repris avec les schémas alternatifs. Si ces schémas ne sont pas identifiés ou que l'État considère que maintenir les camions sur l'autoroute ce n'est pas suffisant, il faut leur donner d'autres pistes, d'autres chemins, l'État et le Préfet l'a déjà

évoqué, voudra nous proposer un plan B qui est de dire l'arrêter, dans ce cas-là, il n'est pas général. On n'interdit pas toute la journée, toute la semaine, toute l'année, mais on adapte l'interdiction à des tranches horaires dans la journée et à des tonnages particuliers. Donc l'Etat imagine ce plan B, de dire : général, c'est trop compliqué parce qu'il n'y a pas suffisamment de chemins alternatifs, travaillons sur un plan B, de tonnage et de temporalité dans la journée. C'est ce que le Préfet m'a dit et le Président du Département aussi, en me disant que je vais un peu vite, continuons à travailler sur des différents scénarios. Moi, je suis d'accord, travaillons, mais non, je maintiens l'arrêté, toujours pour maintenir cette pression et de continuer à défendre la position de la ville, y compris devant le Tribunal Administratif parce que je pense, j'imagine, on est tous d'accord sur la question, il faut continuer le combat parce qu'on a bien conscience que le combat du contournement de la ville par des infrastructures routières, c'est un combat qui est plus d'actualité et il faut bien continuer à mener un combat juridique, politique, administratif avec l'appui de tous les Elus et des associations. Et quand je dis tous aux Elus, et là j'arrive à votre dernier point, c'est les Elus de l'agglomération. Parce que oui, pour répondre à votre question, j'ai présenté tout ce cheminement aux Maires de l'agglo. On a fait une réunion spéciale sur la question. Tout ce que je vous expliquais et je leur ai dit, pour que ce soit efficace, il faudrait quand même pas mal que les Maires de l'agglo rentrent dans mon sillage. Chose qu'ils ont accepté, puisque certains Maires, qui sont d'ores et déjà en interdiction de traverser plus de 3,5T, les petites communes globalement Voisenon... Tout ça, c'est déjà prévu, mais on a des grandes communes qui ne le sont pas et dont les Maires ont pris mon arrêté, vont le dupliquer, ou l'ont déjà dupliqué. Par exemple, Dammarie-les-Lys a déjà pris un arrêté similaire à celui de Melun pour empêcher la traversée également de Dammarie. Rubelles va le faire, Saint-Fargeau aussi. Et donc l'idée, c'est qu'on soit un peu en pack au niveau de l'agglomération pour continuer à faire cette pression. Voilà, donc on continue le travail. Mais je réitère, ce dossier, il est sur la table depuis deux ans, il n'est pas électoraliste, pas du tout, je réponds à certains, ils se reconnaissent. Vous avez d'autres questions ? J'ai tout répondu à tout.

Mme Monville : Mais évidemment, de toutes façons, si c'est électoraliste, on est d'accord. Enfin, je veux dire que vous le fassiez, c'est évident. Vous faites ça maintenant.

Mr Mebarek : Parce que je suis Maire depuis deux ans.

Mme Monville : Voilà, vous avez fait ça au moment où vous avez été élu Maire. Ça fait des années dans la ville qu'il y a cette espèce de marronnier, enfin, tout le monde le dit, il y a beaucoup de gens qui ont travaillé dessus. Vous vous souvenez peut-être, qu'avec Monsieur Bourquard, on avait fait à la fois une étude précise des niveaux de pollution, mais aussi des propositions concrètes justement sur comment est-ce qu'on pouvait régler le truc. Moi ce qui m'intéresse, c'est le chiffre du trafic de transit parce que c'est un chiffre sur lequel on a... Enfin, il y a plusieurs chiffres en fait, on a parlé de 15 %, de 43 %.

Mr Mebarek : 43 %. 43 % des poids lourds qui traversent la ville sont du transit.

Mme Monville : Oui mais est-ce que c'est du transit ? Parce que les betteraviers dont vous parlez par exemple, j'imagine qu'en fait ils sont quand même du coin, enfin ils transportent ...

Mr Mebarek : Mais c'est pour ça qu'après on peut avoir à la marge des poids lourds qui ne sont pas du transit parce que, en réalité, ils viennent traverser la ville parce qu'ils viennent de quitter les silos. Là, il y a un traitement sans doute à faire, et c'est pour ça que le préfet me dit

« Votre arrêté, il risque d'être trop général ». Mais ce que je mets pour autant dans ces 43 %, il y a ceux-là qui sont excessivement infimes. Les poids lourds qu'on voit traverser la pénétrante, l'avenue Thiers, ce sont des poids lourds qui ne s'arrêtent pas ou ne livre pas. Non seulement pas à Melun, mais pas dans l'agglomération, mais même pas à Fontainebleau, même pas à Nemours. Ils traversent pour aller récupérer l'autoroute A6. Et avec des camions qui ont quitté la région parisienne ou le nord de la France pour descendre dans le Sud. C'est ceux-là qu'il faut chasser. Et moi, je ne veux pas chasser les betteraviers ou les céréaliers. Ce n'est pas l'objectif. Mais à un moment donné, il faut bien mettre un instrument juridique pour essayer de mettre tout le monde autour de la table et trouver des solutions.

Mme Monville : Je ce que ce que je voulais dire surtout, c'est que, vous le fassiez maintenant, que vous fassiez pour telle ou X raison, moi personnellement, si vous le faites, je suis ravie. Et si vous y arrivez et ben c'est bien, tant mieux, Continuez et franchement, s'il faut venir vous aider, on le fera parce que là, on est dans le mal. Parce que pour le coup, et je pense qu'on vous a d'ailleurs aidé toutes ces années en luttant pour ça. Non, simplement ce que ce que je veux dire, c'est, je l'ai déjà souligné ici plusieurs fois, mais l'incohérence qu'il y a à développer des plateformes logistiques tout autour de notre ville et en même temps de vouloir empêcher le trafic de camions. On sait très bien que ces plateformes reposent sur un modèle de distribution qui est totalement lié à la route, aux camions. Donc là, il y a quand même une incohérence.

Mr Mebarek : Merci beaucoup. On vous tiendra informés de la suite. Merci.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 22h10.